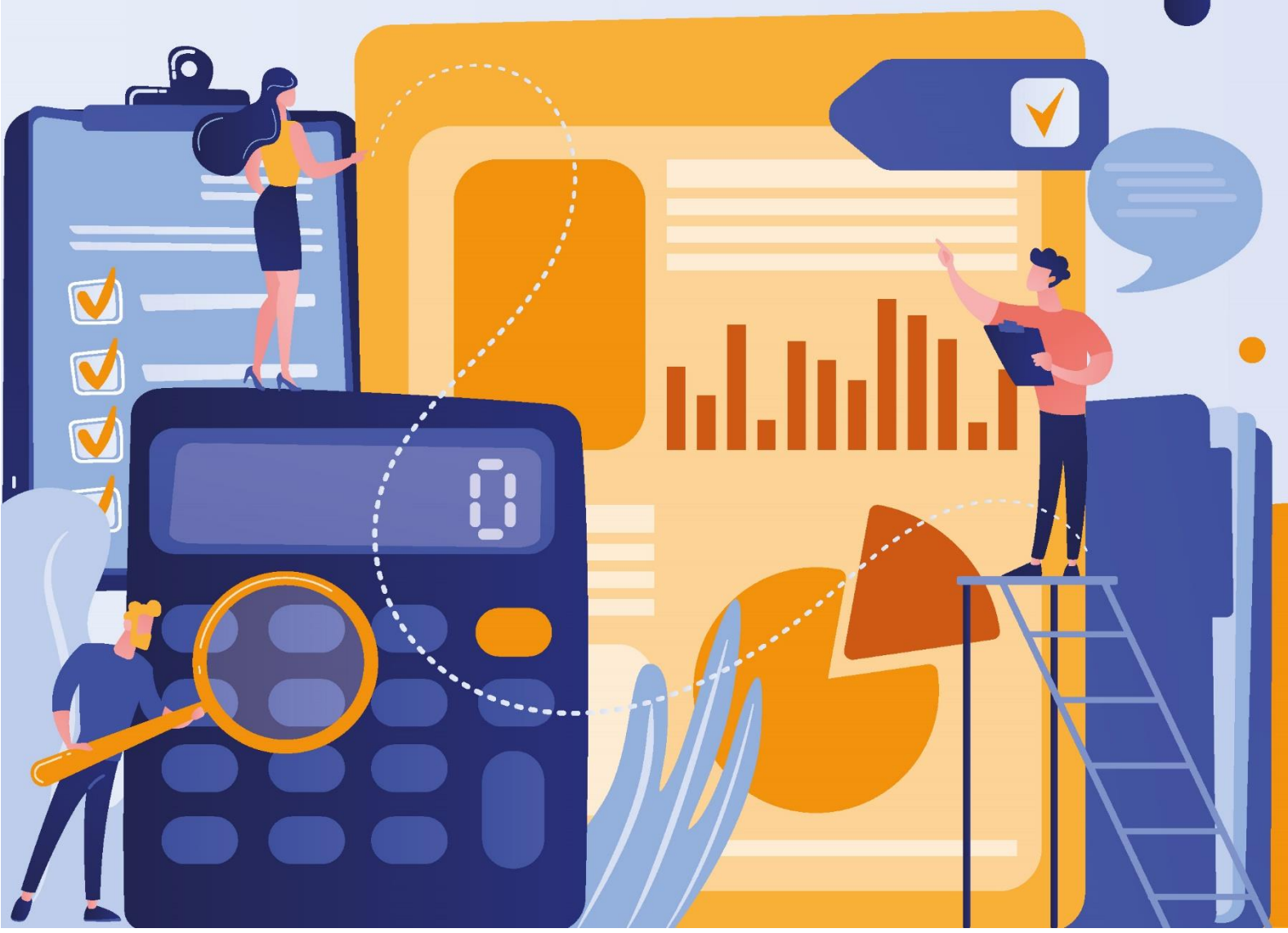


Rapport d'orientation budgétaire (ROB) de Sainte-Savine

2026



PRÉAMBULE

CHAPITRE 1 : Enjeux du territoire

1-A - Les enjeux du plan d'actions 2026

1-B Politique d'investissement

Investir sur l'avenir

CHAPITRE 2 : Les services publics rendus

2-A - Contexte

2-B - Schéma directeur du patrimoine bâti

2-C - Amélioration des outils et de l'environnement de travail

S'appuyer sur des outils et des process performants

CHAPITRE 3 : Sobriété énergétique et impacts de la hausse des tarifs de l'énergie

3-A - Contexte

3-B - Plan de sobriété énergétique

3-C - Perspective d'évolution des charges énergétiques

CHAPITRE 4 : Contexte budgétaire local et national incertain

4-A – Croissance en Zone Euro

4-B – Contexte national de poursuite de l'activité malgré l'incertitude politique

Scénario de croissance

Inflation modérée

Perspectives d'emploi

Rétablissement des finances publiques

Contexte de l'adoption de la Loi de finances initiale

4-C Les concours financiers de l'Etat pour 2026

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales

Prélèvements Sur les Recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2026

Une DGF ni réduite ni revalorisée

Mesures en faveur de la planification écologique

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

4-D- Fiscalité

Revalorisation des bases d'imposition

Valeur locative des locaux professionnels

CHAPITRE 5 : Analyse financière rétrospective

5-A - Recettes fiscales, dotations et produits de services

Les impôts et taxes

Les dotations communautaires (de Troyes Champagne Métropole)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Les dotations et participations

Les autres produits de fonctionnement courant

5-B - Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

Les charges exceptionnelles larges

Les intérêts (charges financières)

5-C - Les ressources humaines

Charges salariales

Contexte – Bilan

Compte-rendu des actions 2024-2025

Prospective

Nouvel organigramme des services municipaux

L'évolution des ressources humaines et des charges RH

Les actions en termes de politique RH

5-D - Evolution de la chaîne de l'épargne

Excédent brut

5-E - L'investissement

Gestion de la dette : encours de la dette

Gestion de la dette : ratio de la dette

Gestion de la dette : taux d'intérêt instantané

Annuité de la dette

Plan d'extinction de la dette et capacité d'emprunt

Investissements de l'exercice 2025

Recettes d'investissement

CHAPITRE 6 : Prospective budgétaire

6-A - Les orientations en matière de dépenses d'investissement pour 2026 y compris les Restes à réaliser (RAR) 2025

6-B - Les orientations en matière de recettes d'investissement pour 2026

6-C - Programmation pluriannuelle des investissements

6-D : Données prospectives d'investissement pour la période 2026-2031

Données prospectives d'investissement en dépenses pour la période 2026-2031

Données prospectives d'investissement en recettes pour la période 2026-2031

Hypothèses de couvertures du Plan d'investissement 2026-2031

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires (DOB), en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, **les nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.**

Ainsi avant l'examen du budget, l'exécutif de la commune présente à son assemblée un rapport sur :

- **les orientations budgétaires** : Évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes – de fonctionnement et d'investissement – en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les relations financières avec l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels envisagés** : Programmation des investissements avec une précision des recettes et des dépenses,
- **la structure et la gestion de la dette contractée**, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs** en indiquant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Une nouvelle obligation a été inscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ; elle consiste à faire figurer au sein du rapport **les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.**

Ce rapport donne lieu à un débat, lequel est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit être transmise au représentant de l'État dans le Département. Le DOB est relaté en outre dans un compte-rendu de séance. **Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie.** Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. **Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles**, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la Collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

CHAPITRE 1 : Enjeux du territoire

1-A : Les enjeux du plan d'actions 2026

Depuis le 1er janvier 2023, avec la fluctuation des tarifs du gaz (+162 581 en 2023 et + 83 282 € en 2024 et + 146 824 € par rapport au coût réel 2022), puis ceux de l'électricité à partir du 1er janvier 2024 (- 44 565 € en 2023 et + 174 125 € en 2024 et + 69 938 € par rapport au coût réel 2022) l'impact pour le budget communal est **592 185 €**.

	2021	2022	2023	Ecart entre 2023 et 2022	2024	Ecart entre 2024 et 2022	2025	Ecart entre 2025 et 2022	Estimations 2026
Electricité	274 153	247 565	203 000	- 44 565	421 690	174 125	317 503	69 938	291 059
Gaz	177 750	162 259	324 840	162 581	245 541	83 282	309 083	146 824	258 890
TOTAL	451 903	409 824	527 840	118 016	667 231	257 407	626 586	216 762	549 949
Surcout cumulé Par rapport à 2022						592 185			

La préparation budgétaire 2026 s'appuie sur une analyse la plus fine possible des consommations réelles connues et estimées, du plan de sobriété énergétique, pour estimer le coût énergétique pour l'exercice 2026, évalué à **554 019 € en baisse par rapport à l'exercice 2024 et 2025 en raison de l'impact de la baisse des consommations énergétiques de l'éclairage public et de la diminution du tarif (qui passerait de 0.31 € du KW/h à 0.24 € par KW/h)**.

Les revalorisations du point d'indice des fonctionnaires depuis 2022, ont, elles aussi, des répercussions sur les charges de personnalités nécessaires aux services publics rendus et au plan d'action communal 2020-2026.

En 2022, l'impact était de + 84 602 €, de + 204 151 € en 2023 (année pleine et entière). En 2024, il est de + 309 296 €. En 2025, aucune revalorisation n'est intervenue.

En somme, depuis 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025, la revalorisation du point d'indice et à effectif constant, est de + 900 000 €, correspondant à 20 équivalents emplois à temps plein de niveau intermédiaire.

Bilan financier et perspectives dans un contexte d'incertitudes nationales

Un contexte budgétaire incertain et exigeant

La situation nationale, marquée par une instabilité politique pèse, au moment de la construction budgétaire, sur les finances locales puisque la loi de finance 2026 a été adoptée très tardivement.

Ces incertitudes viennent renforcer la pression sur nos finances locales, rendant la conduite de l'action publique et le maintien d'un service de qualité d'autant plus complexes.

Accompagner une population fragilisée

De plus en plus, les ménages subissent fortement l'impact de l'inflation, de la hausse des prix alimentaires et des tarifs de l'énergie. Les foyers les plus vulnérables peinent davantage à se chauffer, régler leurs factures ou même se nourrir. Une attention particulière doit leur être portée en plus des risques d'isolement ou de maux sociaux divers (fractures numérique, mobilité, équilibre psychologie, dépendances, violences intra familiales, etc.)

Dans ce contexte, nos services publics doivent répondre aux besoins croissants ou nouveaux des populations fragilisées. Cela implique :

- Le maintien et le renforcement des dispositifs d'aide,
- Un soutien accru au CCAS,
- La mise en place ou la préservation d'une offre sociale et de loisirs accessible ou gratuite.
- L'inclusion (droits des femmes, handicap, citoyenneté, etc.) comme outil de lutte contre les discriminations et favoriser le progrès social
- Développer des actions et outils de préventions

En outre, les échanges de proximité restent essentiels pour détecter les fragilités des habitants et proposer des réponses adaptées.

Collaborer pour surmonter les défis

La conduite de projets structurants et la gestion des services à la population nécessitent une mobilisation collective et, autant que possible, concertée ou coconstruite, réunissant élus, services municipaux, habitants, acteurs du territoire (associatifs, acteurs de la santé, prévention, bénévoles...), pouvoirs publics, etc.

Par ailleurs, dès 2020, la municipalité a engagé une démarche globale de transparence et de concertation autour de l'action publique. Parmi les actions mises en œuvre :

- La publication du programme d'actions municipales 2020-2026,
- La communication régulière dans le journal municipal,
- La captation et retransmission des conseils municipaux en vidéo,
- Le développement de la démocratie participative.
- Des balades et visite de rues
- Des outils de concertation autour de projets structurants ou à fort impact social

Ces initiatives visent à associer les habitants à l'action publique et à garantir une gestion partagée des enjeux locaux, dans un cadre marqué par des contraintes budgétaires et des incertitudes nationales.

1-B – Politique d'investissement

Depuis 2020 et de nouvelles directives organisationnelles, **le ratio budgété/réalisé s'améliore (84% des investissements budgétés en 2025 ont été réalisés ou engagés). La planification des projets d'investissement lourds dès le début de mandat et le déploiement d'un contexte favorable à leur conduite** (politique RH, évolution des outils de travail...), **permet d'en mesurer l'efficacité.** Les efforts collectifs et le travail des services sont à encourager pour garantir un taux de réalisation plus satisfaisant et d'en mesurer concrètement les effets positifs.

	2024						2025					
	Budgété	Réalisé	% Réalisé	RAR	Total Réalisé+RAR	Réalisé/Budgété	Budgété	Réalisé	% Réalisé	RAR	Total Réalisé+RAR	Réalisé/Budgété
Chapitre 23	1 477 582,50		0,00		0,00	0%	1 033 605,81		0,00		0,00	0%
Opération 11 Bâtiments	1 163 796,24	522 310,92	45%	485 595,20	1 007 906,12	87%	1 131 248,40	874 827,85	77%	130 126,74	1 004 954,59	89%
Opération 12 Aménagement du territoire	2 482 381,07	1 784 700,81	72%	646 491,41	2 431 192,22	98%	2 057 427,41	1 430 125,51	70%	500 673,86	1 930 799,37	94%
Opération 14 Cohésion sociale	82 656,72	30 580,78	37%	41 757,55	72 338,33	88%	96 937,51	62 125,63	64%	10 664,68	72 790,31	75%
Opération 15 Culture	19 721,24	18 039,60	91%	1 650,22	19 689,82	100%	21 975,22	13 284,08	60%	2 733,00	16 017,08	73%
Opération 16 Administration générale	387 560,15	210 576,18	54%	70 257,47	280 833,65	72%	361 830,86	239 596,09	66%	48 822,50	288 418,59	80%
Opération 18 Enfance Jeunesse Education	47 686,52	23 533,21	49%	4 313,13	27 846,34	58%	19 913,13	9 500,05	48%	2 866,48	12 366,53	62%
7001 Réhabilitation Dolto	49 230,00	16 550,75	34%		16 550,75	34%	50 000,00		0%		0,00	0%
7002 ADAP	94 000,00	37 317,02	40%		37 317,02	40%	50 000,00	14 957,85	30%		14 957,85	30%
7003 Réhabilitation médiathèque	179 277,00	99 809,75	56%		99 809,75	56%	300 000,00	213 563,34	71%		213 563,34	71%
7004 Restauration église	575 873,00	415 087,16	72%		415 087,16	72%	826 545,13	735 319,62	89%		735 319,62	89%
7006 Requalification du Parc de la Noue Lutel	176 232,20	98 575,20	56%		98 575,20	56%	2 042 200,00	1 929 773,16	94%		1 929 773,16	94%
7007 Art Déco	25 500,00	16 846,48	66%		16 846,48	66%	320 000,00	278 178,35	87%		278 178,35	87%
7008 Requalification poste de police	154 000,00	1 188,00	1%		1 188,00	1%	352 000,00	244 737,81	70%		244 737,81	70%
7009 Plan écoles	98 841,00	9 483,00	10%		9 483,00	10%	65 400,00	21 546,94	33%		21 546,94	33%
7010 Requalification hôtel de Ville	164 541,80	132 175,43	80%		132 175,43	80%	75 000,00	26 408,40	35%		26 408,40	35%
7011 Requalification tiers lieu piscine	207 880,00	71 531,36	34%		71 531,36	34%	1 150 400,00	741 318,11	64%		741 318,11	64%
7012 Voirie rue Parmentier							100 000,00	40 102,68	40%		40 102,68	40%
Total hors chapitre 23	5 909 176,94	3 488 305,65	59%	1 250 064,98	4 738 370,63	80%	9 020 877,66	6 875 365,47	76%	695 887,26	7 571 252,73	84%

Les investissements de 2020 à 2022 avaient intégré une partie des nécessités de mises à niveau du patrimoine bâti, des espaces publics, des outils de travail... mais aussi de nombreuses études. Le patrimoine municipal et ses espaces publics sont tels que leur entretien comme leur rénovation ou mutation, continuent d'être échelonnés dans le temps pour être humainement et financièrement supportables.

Depuis 2024, la maturité des opérations majeures a permis un travail de fond sur la prospection et la constitution des demandes de subvention pour se porter à un total de 10 725 325 euros. Les subventions acquises à fin 2025 pour 8 069 157 €, les demandes en cours pour 130 600 € ainsi que les demandes à venir, estimées à 2 500 000 €, permettent d'envisager des restes à charges maîtrisés, voire très confortables à l'instar de ce qui est prévu pour le tiers-lieu piscine, avec un taux de subventions à 80%, pour la collectivité sous réserve de la stabilité des dispositifs d'aides de nos partenaires dans ce contexte particulier d'absence pour l'heure de loi de finances pour 2026.

En 2026, le travail de recherches de co-financement des projets d'investissements sera poursuivi et accentué, pour limiter davantage le reste à charge pour la commune et parce que le degré de maturation des projets, prévus ou attendus, arriveront à leur pic ces prochains mois. La Ville se réserve toute latitude pour conditionner la réalisation de certains investissements à l'assurance de co-financements importants.

Naturellement, **les capacités financières de la collectivité et ses perspectives d'évolution seront appréhendées avec pragmatisme avant tout engagement financier lourd.**

Les investissements les plus marquants et structurants proposés pour l'année 2026 sont :

- La poursuite de l'opération de requalification de la médiathèque
- La finalisation des travaux de requalification du poste de Police Municipale
- La finalisation des travaux de requalification de la rue Parmentier
- La poursuite du plan de valorisation de l'espace public (modification du régime de circulation et stationnement, remplacement du mobilier urbain et de la signalisation obsolètes ou vieillissants)
- Le remplacement d'un véhicule technique vieillissant
- L'achèvement des études de requalification de la Place Reichenbach
- La réalisation des études préalables aux interventions sur deux ouvrages d'art
- La poursuite de l'opération Noue Lutel avec la requalification de la piste d'athlétisme
- L'achèvement des travaux de mutation de l'ancienne piscine municipale
- L'avancement des études afférentes au plan écoles et notamment la mutation énergétique de l'école Guingouin en plus du programme de travaux annuels conduits sur l'ensemble du parc scolaire comme les années précédentes
- Le renforcement de la vidéoprotection aux abords des équipements publics et notamment scolaires
- La poursuite de la modernisation des installations informatiques et téléphoniques
- L'aménagement de deux espaces rafraîchis (au Grand Salon et à la Maison des Viennes) pour pallier les épisodes de fortes chaleurs qui se font de plus en plus intenses.
- La poursuite du plan d'opération coup de propre et coup de neuf de l'espace urbain
- Un plan de travaux de voirie sur plusieurs secteurs ainsi qu'un programme de reprise de voirie (signalétiques horizontale et verticale)
- L'amélioration de la mobilité douce et des travaux relatifs à la transition écologique et énergétique
- La reprise de cheminements doux et piétons sur la Demi-Lune et la création d'une aire de jeu
- La poursuite du plan de remise à niveau des installations techniques des bâtiments communaux (ascenseurs, alarmes, toitures, équipements de chauffage etc.)

2-A – Contexte

Pour rappel, **avant d'initier tout chantier d'envergure et pour amorcer ses projets dans les meilleures conditions**, et au regard d'une crise sanitaire mondiale, la nouvelle municipalité avait conduit dès 2020 une analyse portant sur trois axes :

- **Diagnostic socio-économique de la Ville : adapter les moyens et les champs d'action**
Tenir compte du contexte socio-économique sur la population locale pour appréhender les besoins nouveaux ou émergents pour adapter les services à la population et ajuster au besoin les politiques sociales, démocratiques, sportives, culturelles, environnementales et sécuritaires.
- **Action publique : analyse des méthodes et des moyens**
Analyser l'action de la collectivité pour en ajuster l'organisation et le fonctionnement en écho au projet politique. Ce, tant pour garantir la bonne exécution de la commande politique (adapter la méthode) que pour disposer d'outils de travail efficaces et performants (adapter les moyens).
- **Inventaire patrimonial : vers un schéma directeur de rénovation, d'optimisation et de mutation.**
Inventaire patrimonial de recensement du patrimoine bâti et de la réserve foncière de la commune : connaître son état, ses coûts d'entretien, de fonctionnement et de rénovation.

Ces premiers éléments de diagnostics ont permis un travail de fond sur la trajectoire des politiques publiques au travers

- Du Contrat Action cœur de ville (2023-2026), visant à la redynamisation du territoire au travers de plusieurs axes stratégiques (Habitat, commerce, mobilités, aménagement urbain, équipements et offre de service public)
- De la Convention territoriale globale identifiant les besoins de la population du territoire et couvrant tous les services du quotidien : la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap etc.
- Du Projet culturel, scientifique, éducatif et social pour la future médiathèque.

Pour la mise en œuvre des politiques publiques ainsi définies, la Ville intègre comme chaque année l'évolution des coûts de l'énergie et des charges **de fonctionnement notamment celles incompressibles**.

La Ville doit **séquencer les chantiers et projets sur la durée du mandat et au-delà, intégrer les capacités à faire et à faire-faire, et de moduler les priorités**.

Par ailleurs, l'adaptation de l'organisation des services municipaux se poursuit avec l'implication des tous les services et des représentants du personnel : outils et méthodes de travail s'ajustent encore **pour satisfaire à la fois les projets politiques, le service public en régulière mutation, ainsi que pour gagner en efficacité et en qualité de travail pour les agents**.

INVESTISSEMENTS :	Réalisations au	Restes à	Estimation	
MISE A NIVEAU DU PATRIMOINE BÂTI- ESPACE PUBLIC	1^{er} janvier 2026	Réaliser 2025	Nouvelle	Prospective court terme
		À reporter en 2026	BP 2026	
ÉCOLES / MAISON DOLTO				
Mise en conformité des bâtiments et rénovation du patrimoine bâti	148 233 €	3 470 €	999 812 €	2 111 286 €
ART DECO				
Plancher Art Déco - Equipements scéniques	289 938 €		34 000 €	58 000 €
MEDIATHEQUE				
	223 890 €	28 058 €	1 000 000 €	1 443 037 €
POSTE DE POLICE				
Requalification bâtiment	252 604 €	8 222 €	345 642 €	
BATIMENTS SPORTIFS				
Matériel musculation	96 584 €	3 196 €		
BATIMENTS COMMUNAUX – ERP				
Requalification hôtel de Ville	26 408 €		40 000 €	29 702 €
BATIMENTS COMMUNAUX – ERP				
Grand salon	183 281 €	6 195 €	25 000 €	
BÂTIMENTS COMMUNAUX - ERP				
Mise à niveau de la sécurité des ERP (SSI, électricité, gaz...)	74 011 €	11 065 €	25 000 €	
BÂTIMENTS COMMUNAUX - ERP				
Clés électroniques	58 911 €	20 788 €	17 000 €	16 952 €
BÂTIMENTS COMMUNAUX - ERP				
Passage leds	7 332 €	752 €	66 000 €	
BÂTIMENTS COMMUNAUX - ERP				
Rénovation énergétique - Intracting	81 947 €			
ADAP				
	14 958 €		30 000 €	35 425 €
EGLISE				
Phases de travaux et rénovation du triptyque	735 320 €		58 581 €	
ESPACE PUBLIC				
Programme d'interventions	296 844,51 €	25 618,35 €	244 980,00 €	211 004,00 €
TRAVAUX DE VOIRIE				
Travaux annuels entretien voirie + mise aux normes feux	416 350 €	123 598 €	264 550 €	250 000 €
TRANSITION ECO				
Borne recharge véhicules	18 800 €	15 888 €		
ANCIENNE PISCINE				
Travaux de rénovation du snack, parc et jeux d'eau	3 840 €		1 190 157 €	908 959 €
NOUE LUTEL				
	1 929 773 €		450 000 €	
SECURITE PUBLIQUE				
Vidéo protection	23 062 €	94 900 €	125 000 €	146 020 €
TOTAL	4 909 596 €	346 884 €	4 915 722 €	5 210 386 €

2-B – Schéma directeur du patrimoine bâti

Depuis la loi de décentralisation et celles qui s'en suivent, les communes assurent des services publics obligatoires et en proposent d'autres optionnels. Au fil des ans, la commune a acquis la propriété et la responsabilité d'un patrimoine bâti très important pour un territoire de seulement 7,5 km². Ces bâtiments communaux permettent de répondre aussi bien aux attentes des habitants, qu'aux besoins d'aménagement du territoire, ou à la nécessité de satisfaire des Services à la population.

Pour maîtriser ses dépenses, la nouvelle municipalité a fait de la gestion du patrimoine immobilier, un enjeu de mandat. Un inventaire du patrimoine bâti et de la réserve foncière, avait permis dès 2021 d'entamer des chantiers de rénovation et **un schéma directeur pour rationaliser le patrimoine bâti.**

Dès 2020, il est ressorti que notre patrimoine bâti nécessitait d'être remis en état, en conformité ou en sécurité. Une « mise à niveau » qui s'étale dans le temps pour pouvoir en supporter la charge logistique et financière, **en parallèle de ses projets politiques et prioritaires.**

L'inventaire du patrimoine bâti et de la réserve foncière met en relief son état, ses coûts d'entretien, de fonctionnement et de rénovation. **Dans cette logique, la Ville a poursuivi le schéma directeur de rénovation, d'optimisation ou de mutation du patrimoine bâti communal dont l'acquisition et la cession font partie. La Ville porte depuis 2020 une réflexion globale de rationalisation et d'optimisation pour l'adapter au plus juste des nécessités de services.**

Ce qui a permis d'aboutir à la signature d'une promesse de vente pour la cession du château de Montceaux les Vaudes, dont la Ville n'avait plus l'usage. Cela se poursuivra en 2026 avec la cession de plusieurs emprises foncières dont les négociations ont été conduites au cours de l'année 2025. D'une part, de l'emprise 5 Chemin du Parc au bénéfice de Mon Logis titulaire qui avait construit des logements sociaux sur une parcelle communale dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, d'autre part, des locaux communaux mis à disposition du CCAS ainsi que des terrains en bordure de RD 660 au profit de l'entreprise SAVIEL.

Cette année, les réflexions se poursuivront concernant :

- La modification des attributions de salles communales ou équipements sportifs pour optimiser les taux d'occupation et/ou libérer des espaces
- Le début des travaux dans la mairie pour optimiser les espaces de travail, l'accueil du public et la sécurité des agents
- L'étude sur le déménagement et requalification des ateliers techniques

2-C – Amélioration des outils et de l'environnement de travail

La stratégie RH et ses orientations sont précisées en chapitre 5-C.

Depuis 2020, la collectivité s'appuie sur une gestion des ressources humaines dynamique et évolutive, fondée sur une actualisation régulière de l'organigramme afin de garantir la cohérence des missions et des compétences.

Une écoute approfondie et continue des agents via la responsable Qualité de Vie au Travail et la Directrice des Ressources Humaines permet d'anticiper les besoins, de favoriser le dialogue social et d'améliorer la qualité de vie au travail.

La collectivité n'hésite pas à recourir à la mobilité interne lorsque nécessaire, offrant des perspectives d'évolution tout en optimisant les ressources existantes. Par ailleurs, un des enjeux majeurs est de maîtriser la contractualisation, en forte augmentation depuis la loi de la transformation de la fonction publique d'août 2019, afin de répondre aux enjeux de flexibilité et d'attractivité, avec un suivi rigoureux de la masse salariale.

Le recours à des prestataires extérieurs est également une option pour répondre à des besoins exceptionnels ou pallier rapidement les services en tensions ou sur des périodes courtes sans charges pérennes.

S'appuyer sur des outils et process performants

Logiciels métiers, état des bureaux ou locaux, des stations de travail, outils de travail, équipements de protection individuels, renouvellement du parc automobile, moyens de télécommunication... **pour que les services municipaux puissent accomplir leurs missions dans des conditions optimales et performantes, la municipalité a misé dès 2020 sur une politique d'investissement majeure.** Il faut considérer ces dépenses comme **un investissement durable en confort et modernité de travail**, qui permettront à certains égards de dégager du temps RH considérable en s'appuyant sur **des outils et des méthodes de travail plus performants.**

RESSOURCES HUMAINES/ OUTILS DE TRAVAIL	Réalisations au	Restes à	Estimation	Prospective court terme
	1 ^{er} janvier 2026	Réaliser 2025	Nouvelle	
INVESTISSEMENTS		À reporter en 2026	BP 2026	
LOGICIELS METIERS				
Acquisition de logiciels performants permettant de gagner en efficacité et confort de travail	20 275 €	7 907 €	27 340 €	
DEPLOIEMENT FIBRE/SECURISATION DU STOCKAGE DES DONNEES ET DES RESEAUX				
Raccordement de la collectivité à un réseau internet performant/sécurisation des accès réseaux - Déploiement WIFI sur le site de la mairie	46 490 €	29 204 €	25 400 €	
MATERIEL INFORMATIQUE				
Remplacement du matériel informatique ou investissement en matériel performant	54 481 €	8 784 €	48 100 €	
FLOTTE DE VEHICULES				
Remplacement du parc des véhicules et d'engins vieillissants et des véhicules déclarés épaves	8 457 €	78 928 €	95 000 €	51 125 €
TOTAL	129 703 €	124 822 €	195 840 €	51 125 €

CHAPITRE 3 : Sobriété énergétique et impacts de la hausse des tarifs de l'énergie

3-A - Contexte

Depuis le 1er janvier 2023, avec la fluctuation des tarifs du gaz (+162 581 en 2023 et + 83 282 € en 2024 et + 146 824 € en 2025 par rapport au coût réel 2022), puis ceux de l'électricité à partir du 1er janvier 2024 (- 44 565 € en 2023, + 174 125 € en 2024 et + 69 938 € en 2025 par rapport au coût réel 2022) l'impact pour le budget communal est de 592 185 €.

Depuis 2022 à chaque période hivernale, la Ville active un plan de sobriété (série d'engagements sur le chauffage, l'éclairage public et toutes les dépenses d'électricité et de gaz).

L'objectif de sobriété dans les bâtiments (adapter la température selon les besoins, ne chauffer que quand c'est nécessaire, utiliser des dispositifs de régulation du chauffage...) est renforcé par un pilotage fin des périodes de chauffe déployé pour les sites les plus énergivores à l'instar de l'Art Déco et de l'hôtel de ville.

Ce plan s'est accompagné d'une charte des écogestes qui a permis de sensibiliser les usagers des équipements publics ainsi que les agents communaux et réduire nos consommations de près de 20% depuis 2021.

Pour 2025, un bâtiment communal sera équipé de têtes thermostatiques connectées pour un test de pilotage encore plus fin des périodes et espaces de chauffe au sein d'un même bâtiment.

3-B - Plan de sobriété énergétique

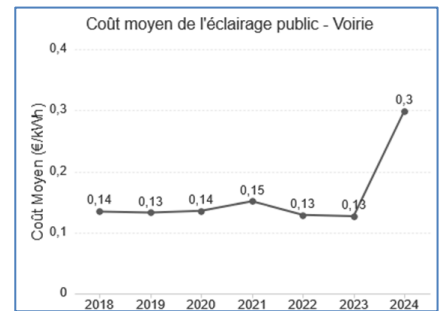
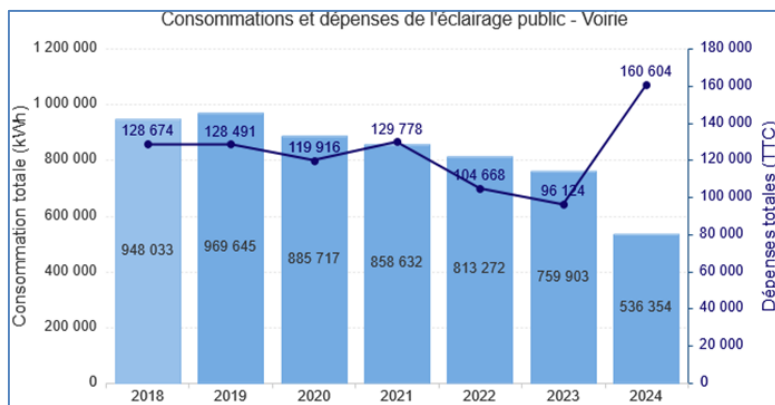
Ce plan de sobriété se poursuit pour 2026 avec des mesures reconduites et adaptées qui permettront d'atteindre de nouveaux objectifs.



Poursuite du plan global de rénovation énergétique des bâtiments communaux ; notamment avec l'installation de Gestion Technique des Bâtiments (GTB) sur différents sites, permettant d'optimiser les programmations horaires et la gestion des températures délivrées dans les bâtiments.

La commune rationalise et optimise son patrimoine bâti pour limiter ses dépenses de fonctionnement dont les charges de chauffage et d'électricité (multipliées par autant de sites que la Ville possède). En complément, **la commune étudie un système de chauffage urbain collectif à faible consommation pour alimenter les bâtiments de grande surface du secteur mairie (hôtel de ville, école de musique, Art déco, école Achille-Payeur, espace Pierre-Chaussin...)**

Concernant l'éclairage public, 100% des 2000 points d'éclairage urbain sont à présent équipés de source LED. Ce passage en 100% des 488 points qui ne l'étaient pas encore, a représenté une dépense de 573 100 € (dont 245 614 € de subventions du Syndicat d'énergie).



La consommation annuelle de l'éclairage est estimée à 124 000 € pour 2026 (dont quelques points d'alimentation en zone économique relevant de la compétence de TCM et représentant environ une charge de 10 000 € par an). **La prévision pour 2026 intègre un coût moyen d'électricité à 32 ct/kWh. La tendance à la baisse est liée à l'intégration sur une année pleine des effets du passage en leds de l'éclairage, qui va permettre à la collectivité de se rapprocher d'un niveau de consommation de 500 000 kWh.**

Cela permet de maîtriser la charge financière pour la collectivité, qui malgré le coût du kWh qui a été multiplié par plus de 2, supportera une charge financière équivalente à celle de 2018.

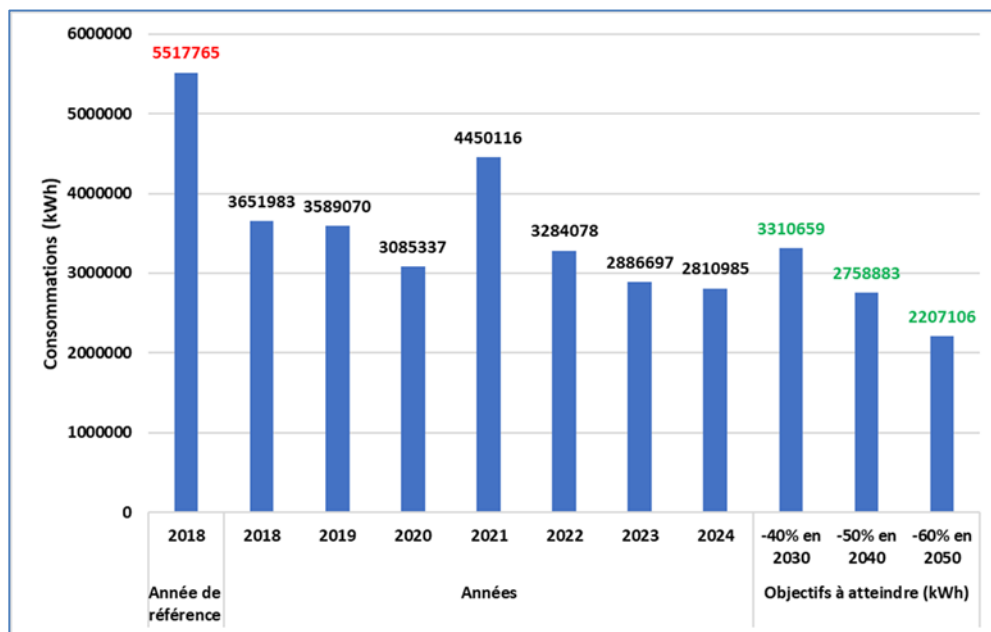
Le coût de l'éclairage public était de 180 000 € en 2024 et 100 000 € en 2023.

Les montant des investissement réalisés de 2022 à 2025 sera amorti fin 2026 par les économies générées.

Des actions complémentaires sont mises en œuvre :

- Programmation des **abaisseurs de puissance** à 40 % de la puissance nominale entre 23h et 5h (contre 70% pour les tranches précédentes).
- **Extinction de l'éclairage et des illuminations des bâtiments à 23 h.**
- **Illuminations de Noël sur une période plus courte** sans allumage le matin. Coupures des installations lumineuses de Noël à 23 h lorsque les raccordements le permettent.

« L'investissement » prend tout son sens puisque **toutes les dépenses associées à notre transition énergétique permettront sur le long terme de réduire les besoins en énergie, et donc de limiter les charges de fonctionnement.** Toutes les opportunités de co-financement seront naturellement étudiées pour que la transition énergétique se renforce rapidement et à moindre coût.



La commune a d'ores et déjà atteint les objectifs du décret tertiaire pour 2030, à savoir une baisse de 40% de ses consommations d'énergie par rapport à l'année de référence 2012.
Pour rappel, ce décret impose aux collectivités des baisses de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 des consommations des bâtiments de plus de 1000 m².

3-C - Perspective d'évolution des charges énergétiques

En 2026, nos dépenses d'éclairage public, d'électricité et de gaz tendent globalement à se stabiliser.

Estimation des hausses des tarifs du gaz :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Sainte-Savine est concernée par l'augmentation des tarifs de fourniture de gaz dans le cadre d'un renouvellement de marché public. Le prix du gaz évolue désormais chaque mois et est notifié au fur et à mesure. **L'estimation pour l'année 2026 réalisée en lien avec les services du conseil en économie partagé se porte à 258 890 €.**

Estimation des tarifs de l'électricité :

Depuis 1^{er} janvier 2025, les tarifs de l'électricité sont annoncés à la baisse. **L'estimation pour l'année 2025 réalisée en lien avec les services du conseil en économie partagé se porte à 291 059 €.**

Au total le coût des fluides comprenant l'électricité (bâtiments et éclairage public et feux de signalisation), le gaz, l'eau et le carburant est estimé à près de 631 565 €.

4-A – Croissance en Zone Euro

La croissance en zone euro s'établirait à 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1^{er} semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

4-B – Contexte national de poursuite de l'activité malgré l'incertitude politique

Scénario de croissance

La croissance française a été particulièrement **dynamique au 3^{ème} trimestre 2025** (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation modérée

L'inflation française est la plus faible de la zone euro (hors Chypre) ; elle a été tirée à la baisse par la baisse des tarifs réglementés de l'électricité de 15% en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026 en raison de :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Perspectives d'emploi

Au troisième trimestre 2025, **l'emploi salarié** privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation.

Les salaires horaires ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1^{er} trimestre.

Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Rétablissement des finances publiques

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques, l'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense.

Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Contexte de l'adoption de Loi de finances initiale

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget.

4-C- Les concours financiers de l'État pour 2026

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majoré :

- Des subventions des autres ministères,
- Des contreparties des dégrèvements législatifs,
- Du produit des amendes de police de la circulation et des radars,
- Du nouveau fonds d'accélération de transition écologique,
- Ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent **107,9 milliards €** dans le PLF 2026 (hors fractions compensatrices De TVA en contrepartie des réformes fiscales) ;
En hausse de 3% (soit + 3 milliards €).

Les concours financiers de l'état s'établissent à 53,4 Mds d€. Ils totalisent :

- Tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales,
- Les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT)

Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2025 exclusivement en raison d'une baisse des PSR. Si l'on retire la fraction de TVA affectée en 2018 aux régions, réintégrée à compter de 2026 à la DGF ces PSR s'élèvent à 44,3 milliards €.

En Mds € - À périmètre courant		PLF 2026 : 107,9 (LFI 2025 : 105,55)	
Fiscalité transférée	42,4 (38,6)	Financement de la formation professionnelle	1,3 (1,3)
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage		2026 : 64,4 (2025 : 65,65)	
Subventions autres ministères	5,2 (4,9)	Dégrèvements législatifs	4,6 (4,4)
		Amendes de police	0,8 (0,8)
		Fonds vert	0,65 (1,15)
Concours financiers de l'État aux collectivités locales		2026 : 53,4 (2025 : 54,4)	
Prélèvements sur recettes dont	49,5 (45,2)	Mission RCT* dont	3,9 (3,9)
DGF des régions (ex TVA)	5,172	TVA des régions	0 (5,3)
		DGD	1,590
		FIT** (ex-DETR, DSIL et DPV)	1,616
		DSI Départements	0,212

Source : rapport sur la situation des finances publiques locales – annexe au PLF 2026

Prélèvements Sur les Recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2026

Comme les années précédentes, les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (environ 92 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 46 %).

Les PSR s'élèvent à 49,5 milliards € en 2026, en hausse par rapport à la LFI 2025. Cette évolution s'explique exclusivement par la réintégration de la fraction TVA des régions dans la DGF.

Une DGF ni réduite ni revalorisée

La DGF ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé.

Mesures en faveur de la planification écologique

Sur le front de la transition écologique, le fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son enveloppe passe de 1,15 milliards d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu mais qui fait suite un montant déjà divisé de moitié en loi de finances 2025 (passant de 2,5 milliards en 2024 à 1,15 milliards en 2025)

Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI seront en baisse pour 2026 mais ne fusionneront pas au sein d'un fonds unique d'investissement pour les territoires (FIT) ; une diminution de 200 millions d'euros de la DSIL prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

4D-Fiscalité

La revalorisation des bases d'imposition est de 0,8%

La minoration de la compensation liée à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, serait de 19,3 %, limitant la perte de ressources pour les zones les plus industrialisées. Un dispositif de plafonnement a en outre été ajouté au Sénat, afin que les pertes individuelles résultant de la baisse de la compensation ne dépassent pas 2 % des recettes réelles de fonctionnement des communes et EPCI concernés.

CHAPITRE 5 : Analyse financière rétrospective

5-A – Recettes fiscales, dotations et produits de services

Globalement, **les produits de fonctionnement passent au-dessus de la barre des 13,5m €, et s'établissent pour 2025 à 13 577 391 €.** Soit une progression de **7,9 % par rapport à 2024** (+20,5 % par rapport à 2021). Les compensations fiscales sont en hausse importantes concernant les locaux industriels.

Les produits de fonctionnement représentent en 2025 1 258 € par habitant pour Sainte-Savine contre 1 499 € par habitant pour la moyenne de la strate en 2024.

Produits de fonctionnement - Evolution nominale

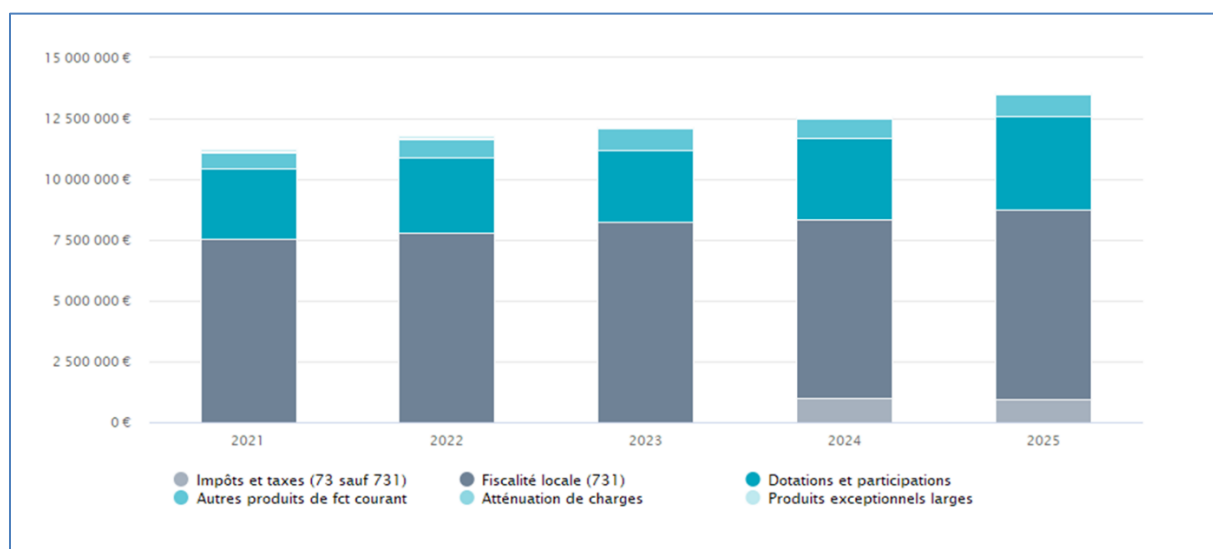
	Moy.	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Produits fonctionnement courant stri	4,9%	4,9%	3,8%	3,4%	7,7%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,2%
Fiscalité locale (731)	0,6%	2,9%	5,7%	-10,3%	5,0%
Dotations et participations	7,9%	8,7%	-4,2%	12,4%	16,1%
Autres produits de fct courant	6,3%	11,1%	16,6%	-9,8%	9,3%
Atténuations de charges	26,0%	116,6%	-49,7%	54,5%	49,7%
Produits de fonctionnement courant	5,0%	5,1%	3,6%	3,5%	7,9%
Produits exceptionnels larges	-31,5%	-34,9%	-73,2%	-26,6%	72,4%
Produits de fonctionnement	4,8%	4,7%	3,0%	3,5%	7,9%

Il est rappelé que **les recettes de fonctionnement de la commune proviennent pour 64,29 % des impôts et taxes, pour 28,53 % des dotations et participations.**

Les produits des services ne représentant que 5,95 % (soit 808 025 €) des produits de fonctionnement. Cette dernière catégorie de recettes est globalement en croissance depuis 2023 après la période de crise sanitaire marquée par le fonctionnement dégradé des services et les mesures de freinage mises en œuvre en 2020 et 2021.

- Les tarifs des salles communales ont été revalorisés pour tenir compte des charges d'exploitation croissantes (en raison du coût de l'énergie) pesant sur la collectivité ; ces tarifs sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2024.
- Les tarifs du service public du cimetière ont également été revalorisés
- La gratuité de l'accès à la médiathèque pour tous a été décidée.
- La redevance d'occupation du COSEC par le Lycée (40 000 € / an) y compris en 2025, la régularisation antérieure pour les années 2020-2021 et 2021-2022. Cette nouvelle recette est enregistrée depuis la fin de l'exonération temporaire de redevance, en soutien des travaux de 2015 par la Région.

Les produits de fonctionnement stricts, 13 489 096 €, progressent de + 7,72 % par rapport à 2024 soit une hausse de 967 350 €. Cela s'explique par un enregistrement important des droits de mutation à titre onéreux et de la perception des compensations fiscales importantes concernant les locaux industriels.



Les impôts et taxes

Après une baisse enregistrée sur l'exercice 2021 (à hauteur de 263 941 € en conséquence de la réforme de la fiscalité), le produit fiscal s'établit, en 2025, à 8 729 920 € soit une progression de + 4,25 % par rapport à 2024.

En parallèle, les compensations fiscales augmentent en 2025 de 293 824 € en raison principalement de la compensation de l'abattement de 50% sur le foncier bâti des établissements industriels ; les compensations sont en progression depuis l'entrée en vigueur en 2021 de la réforme de la fiscalité.

Les taux de fiscalité locale n'évolueront pas en 2026. Toutefois, le produit fiscal devrait bénéficier de l'augmentation physique des bases (constructions nouvelles) et de la revalorisation légale +0,8 %).

FISCALITE DIRECTE LOCALE- DETAIL	2025			2025/2024	2026 Données estimatives				2026/2025
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Evolution des bases	Bases estimatives (Bases 2025 majorées de 0,8%)	Taux	Produit fiscal	Recettes supplémentaires	Evolution des bases
TFB locaux d'habitation	11 173 740,00 €	45,39%	5 071 761,00 €	2,00%	11 263 130,00 €	45,39%	5 112 335,00 €	40 574,00 €	0,8%
TFB établissements industriels et assimilés	2 225 226,00 €	45,39%	1 010 030,00 €	41,00%	2 243 028,00 €	45,39%	1 018 110,00 €	8 080,00 €	0,80%
TFB locaux à usage professionnel et commercial	2 623 722,00 €	45,39%	1 190 907,00 €	2,00%	2 644 712,00 €	45,39%	1 200 435,00 €	9 528,00 €	0,80%
Lissage			5 126,00 €					- 5 126,00 €	
Coefficient correcteur			- 495 321,00 €				- 489 757,00 €	5 564,00 €	
TFNB	175 593,00 €	38,78%	68 095,00 €	-2,00%	175 593,00 €	38,78%	68 095,00 €	- €	0,00%
TH résidences secondaires	376 185,00 €	16,32%	61 393,00 €	-43,00%	376 185,00 €	16,32%	61 393,00 €	- €	0,00%
TH logements vacants	429 573,00 €	16,32%	70 106,00 €	-42,00%	429 573,00 €	16,32%	70 106,00 €	- €	0,00%
	17 004 039,00 €		6 982 097,00 €	2,00%	17 132 221,00 €		7 040 717,00 €	58 620,00 €	0,75%

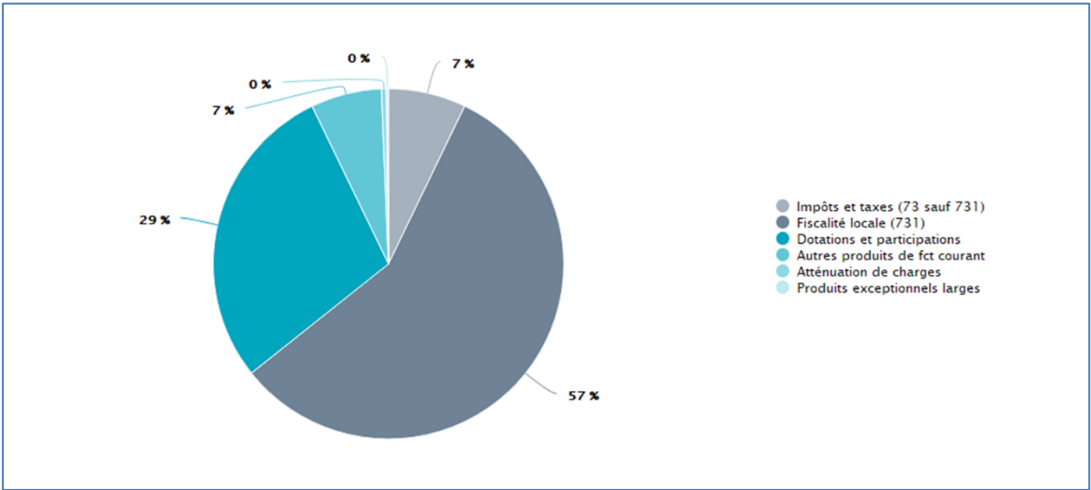
Pour mémoire l'évolution des bases d'imposition sur la période 2021-2024 a intégré l'évolution physique ainsi que la revalorisation annuelle et forfaitaire des valeurs locatives fondée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Une analyse globale de la fiscalité, engagée dès 2024, se poursuit pour réviser les dispositifs d'exonération, de dégrèvement et de charges qui seraient désormais défavorables ou plus nécessaires de maintenir.

La taxe sur les friches commerciales a été instaurée courant 2026 pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Structure des produits de fonctionnement en 2025

La fiscalité représente au total 64% des produits de fonctionnement.



€	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fonctionnement courant stricts	11 120 955	11 665 621	12 107 595	12 521 746	13 489 096
Impôts et taxes (73 sauf 731)	968 222	985 736	987 707	985 117	973 031
Attribution Compensation reçue	840 188	862 335	871 827	871 827	866 598
Attribution FPIC	128 034	123 401	115 880	113 290	106 433
Fiscalité locale (731)	7 574 195	7 794 340	8 239 539	7 389 105	7 756 889
Contributions Directes	5 778 213	5 952 357	6 464 786	6 723 254	6 982 097
Taxe additionnelle DMTO	479 203	559 083	434 841	335 025	448 426
Taxe locale sur la publicité extérieure	136 706	81 105	88 744	94 273	92 418
Taxe sur l'électricité	204 970	211 915	260 343	218 943	215 070
Solde fiscalité locale	975 103	989 881	990 825	17 610	18 878
Dotations et participations	2 854 094	3 102 058	2 970 800	3 337 779	3 873 878
DGF	1 718 339	1 741 722	1 748 213	1 816 173	1 810 302
FCTVA fct	4 143	7 811	10 692	11 042	10 742
Compensations fiscales	540 639	564 657	649 505	762 651	1 055 896
Subventions département (7473)	78 684	72 904	71 853	30 276	63 160
Subventions : CAF, ...(7478)	486 771	680 843	461 497	653 058	883 067
Solde participations diverses	25 518	34 121	29 039	64 579	50 712
Autres produits de fct courant	692 666	769 223	897 256	809 745	885 298
Produits des services	600 592	689 222	823 465	737 613	808 025
Mise à disposition de personnel	1 590	2 800	19 037	5 443	0
Recettes pôle culturel (7062)	59 491	96 688	118 473	109 251	102 985
Recettes pôle AVL + DAE (70632+70633)	441 861	531 370	524 291	507 832	524 922
Occupation domaine public (70321+70322)	61 827	23 171	136 134	87 459	135 877
Solde produits des services	35 823	35 194	25 530	27 628	44 241
Produits de gestion	92 074	80 001	73 791	72 133	77 272
Atténuations de charges	24 013	52 004	26 153	40 395	60 456
Produits de fonctionnement courant	11 144 968	11 717 625	12 133 748	12 562 141	13 549 552
Produits exceptionnels larges	126 079	82 121	21 998	16 150	27 839
Produits financiers divers (76 hs int.)	96	116	208	193	193
Solde produits financiers divers (hs int)	96	116	208	193	193
Produits exceptionnels (77)	99 423	72 006	21 790	15 957	27 647
Reprises/provisions (78)	26 560	10 000	0	0	0
Produits de fonctionnement	11 271 047	11 799 746	12 155 746	12 578 291	13 577 391

Soit un total recettes fiscales de 8 729 920

*Depuis le changement de nomenclature comptable M57, certaines écritures comptables apparaissent sous d'autres écritures.

Les dotations communautaires (de Troyes Champagne Métropole)

Pour mémoire, la dotation de solidarité communautaire a été intégrée dans l'attribution de compensation à partir de 2016. Elles représentent en 2025 866 598 €. Une baisse minime est enregistrée à partir de 2025 correspondant au transfert de la compétence PLUI.

A partir de 2027, le schéma des voiries communautaires viendra également impacter le montant de l'attribution de compensation ; de manière mineure en premier temps, car le schéma à court terme ne porte que sur quelques ajustements des compétences. Toutefois lors de l'engagement des travaux de rénovation de voies communautaires, l'impact sera calculé sur la base d'un coût de reconstruction à 30 ans et sera déduit chaque année de l'attribution de compensation communale.

L'attribution de compensation avait été diminuée de 5 447 € en 2021 en application des observations émises par la Chambre régionale des Comptes, il a été mis un terme au dispositif des attributions de compensations sur les déchets, à compter de l'année 2021.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été introduit par la loi de finances pour 2012 afin de réduire les disparités des ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Ce fonds consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le Grand Troyes puis TCM a été bénéficiaire du FPIC depuis 2012. La somme versée doit être partagée selon des modalités définies par la loi (répartition de droit commun) mais peuvent être modifiées par TCM à l'unanimité (répartition dérogatoire selon des critères librement fixés) ou à la majorité qualifiée (répartition dérogatoire en fonction du coefficient d'intégration fiscale).

Pour les années 2021 à 2025 la répartition du FPIC entre TCM et ses communes membres a été effectuée comme précisé dans le tableau ci-dessous. Soit une incidence financière en raison du choix du mode de répartition à hauteur de – 302 732 € sur la période 2021 à 2025, **dont -53 208 € pour l'année 2025.**

La dotation FPIC 2026, qui faisait antérieurement l'objet d'une répartition « dérogatoire libre », n'est pas encore connue les orientations budgétaires sont réalisées en conséquence sur une base identique à celle de l'exercice 2025.

	2021			2022			2023			2024			2025		
	5 149 158			5 212 728			5 067 441			4 998 301			4 794 299		
Montant FPIC à répartir entre Troyes Champagne Métropole et ses communes membres	TCM	Ensemble des communes	Dont Sainte-Savine	TCM	Ensemble des communes	Dont Sainte-Savine	TCM	Ensemble des communes	Dont Sainte-Savine	TCM	Ensemble des communes	Dont Sainte-Savine	TCM	Ensemble des communes	Dont Sainte-Savine
Répartition de droit commun	1 984 170	3 164 988	187 375	1 928 832	3 283 896	194 350	1 958 761	3 108 680	177 719	1 986 089	3 012 212	170 685	1 917 890	2 876 409	159 641
Répartition du FPIC retenue	2 986 512	2 162 646	128 034	3 127 637	2 085 091	123 401	3 040 465	2 026 976	115 880	2 998 981	1 999 320	113 290	2 876 579	1 917 720	106 433
Incidence financière du choix du mode de répartition pour Sainte-Savine			-59 341			-70 949			-61 839			-57 395			-53 208
	-302 732														

Les dotations et participations

Elles s'établissent à **3 873 878 €**. La Dotation forfaitaire est en légère baisse ainsi que la Dotation nationale de péréquation alors que la dotation de solidarité urbaine augmente (+26 758 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement se stabilise après une phase de déclin entre 2015 et 2018 marquée par la participation demandée aux collectivités locales dans le cadre de la contribution au rétablissement des comptes publics. Elle est passée de **1 708 507 € à 1 810 302 € entre 2020 et 2025.**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	1 253 325	1 227 719	1 234 954	1 230 556	1 233 782	1 228 604
dont dotation forfaitaire N-1 retraitée	1 232 291	1 253 325	1 227 719	1 234 954	1 230 556	1 233 782
dont part dynamique de la population	24 869	-21 590	7 235	-4 398	3 226	-5 178
dont « écrêtement »	-3 835	-4 016				
dont contribution de la commune au redressement des finances publiques						
Dotation nationale de péréquation (DNP)	182 273	200 286	198 335	191 811	224 339	196 888
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	272 909	290 334	308 433	325 846	358 052	384 810
Indice synthétique DSU	1,14	1,14	1,14	1,12	1,14	1,12
Rang DSU	386	379	377	392	378	412
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT TOTALE (DGF)	1 708 507	1 718 339	1 741 722	1 748 213	1 816 173	1 810 302

Par l'effet de la réforme de la taxe d'habitation, les compensations fiscales au titre de la taxe d'habitation ont été supprimées dès 2021.

Des compensations de taxe foncière pour les locaux industriels sont enregistrées à hauteur de 740 718 € en 2024 et de 1 032 380 € en 2025. Il s'agit de la poursuite de la réduction (initiée en 2021) de moitié de la valeur locative des établissements industriels conduisant à une réduction de moitié de la cotisation des établissements industriels. La loi de finances pour 2026 prévoyait initialement un prélèvement annoncé à 25%. Celui-ci devrait finalement s'établir à environ 20 %, soit une perte de compensation de l'ordre de 200.000 € par rapport à 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
DETAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES					
Taxe d'habitation	-	-	-	-	
Recentrage de la TH					579,00
Taxe foncière (bâti)					
a. Personnes de conditions modestes	5 562,00	5 515,00	5 472,00	6 295,00	5 673,00
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	-	-	-	-	-
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 458,00	11 311,00	12 631,00	13 817,00	16 032,00
Abattement 50% établissements industriels	526 765,00	545 980,00	629 827,00	740 718,00	1 032 380,00
Taxe foncière (non bâti)	1 854,00	1 851,00	1 842,00	1 821,00	1 811,00
Taxe professionnelle / CFE					
Dotation pour perte de THLV	-	-	-	-	-
TOTAL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	540 639,00	564 657,00	649 772,00	762 651,00	1 056 475,00

Les autres participations sont en augmentation par rapport à l'exercice antérieur pour s'établir à 1 007 101 €. Elles sont impactées par l'encaissement, de subvention de la DRAC en soutien à la manifestation Ruée vers l'autre et le financement de la lutte contre les mégots de cigarettes et de dépôt sauvage de déchets sur le domaine public dans le cadre du partenariat avec CITEO. Le soutien de la CAF encaissé s'élève globalement à 793 878 €.

Les éléments concernant les subventions versées par la CAF doivent être appréhendés avec prudence dans la mesure où le versement se fait à terme échu en fonction des accueils effectivement réalisés et déclarés par la collectivité.

DETAIL DES AUTRES DOTATIONS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autres subventions de l'état	6 522,92	4 371,44	14 943,94	10 802,34	8 227,13	110,00
dont élections	6 412,92	4 136,44	4 153,94		3 102,13	
Plateforme numérique participative			10 680,00			
Réforme rythmes scolaires						
Ruée vers l'Autre (subvention DRAC)					5 000,00	
divers	110,00	235,00	110,00	10 802,34	125,00	110,00
Régions	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
dont manifestations culturelles	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Départements	88 837,38	78 684,00	72 904,25	71 853,00	62 276,00	63 610,00
Dont Equipements sportifs	26 160,00	32 075,00	31 570,00	31 185,00	32 000,00	28 480,00
Dont Ecole de musique	26 890,00	26 890,00	26 890,00	26 890,00	24 201,00	21 930,00
dont manifestations culturelles	4 000,00		6 500,00		5 875,00	13 000,00
dont centre de loisirs	17 587,38	9 110,00	7 944,25	13 578,00		
dont subvention exceptionnelle vacances apprenantes	14 000,00					
dont soutien pour favoriser l'action sociale dans le cadre de la crise sanitaire		10 409,00				
divers	200,00	200,00		200,00	200,00	200,00
Budget communautaire et fonds structurels						
Autres organismes	644 592,14	486 770,65	680 842,65	461 497,21	653 057,98	883 067,07
CAF Prestations de service	483 722,24	337 873,63	428 248,01			
CAF Bonification plan mercredi			3 029,99			
CAF Accueil enfants en situation de handicap			55 176,00	435 911,96	624 441,06	793 878,91
CAF Bonus territoire			131 955,47			
CAF Contrat enfance	151 326,00	143 048,02	38 966,18			
CAF REAAP	2 843,90		7 717,00			
ASP Contribution service public petite enfance						24 393,75
MSA Prestations de service				7 272,75	9 022,76	7 541,02
Partenaires saison culturelle	6 700,00	3 500,00	12 000,00	12 500,00	7 000,00	
Partenaires Ruée vers l'Autre					1 500,00	5 500,00
Relance des bibliothèques			3 750,00			
SEAM Aide aux parothèques					1 018,00	1 400,00
Subvention Banque des Territoires-Consultation stratégie Commerce				5 812,50		
CITEO-Lutte déchets sauvages					10 076,16	50 353,39
divers		2 349,00				
Dotation de recensement	2 049,00		2 029,00	2 098,00	2 141,00	2 057,00
Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	8 580,00	8 580,00	19 500,00	20 341,00	22 419,00
Autres attributions et participations	3 166,03	4 694,99	4 039,56	7 064,37	12 912,19	35 838,29
TOTAL DES AUTRES DOTATIONS	757 297,47	595 101,08	783 339,40	572 814,92	758 955,30	1 007 101,36

Les autres produits de fonctionnement courant

Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services comprennent les différents services offerts à la population. Ils se stabilisent après la crise sanitaire pour s'établir à 808 025 € en 2025.

A noter l'encaissement en 2025 de la régularisation de la redevance versée par le lycée pour les années 2020/2021 et 2021/2022 pour la mise à disposition du COSEC (51.400 €).

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles sont constituées du remboursement de la retraite additionnelle RAEP pour les études surveillées rémunérées aux enseignants et des indemnités journalières remboursées sur les arrêts maladies du personnel. Elles s'établissent en conséquence pour 2025 à 60 456 € (40.394,82 € en 2024).

Les produits de gestion (chapitre 75)

Ils s'établissent en 2025 à 77 272 € contre 72 133 € en 2024.

Ce chapitre enregistre les loyers des locaux, des garages, les cotisations des jardins citoyens...

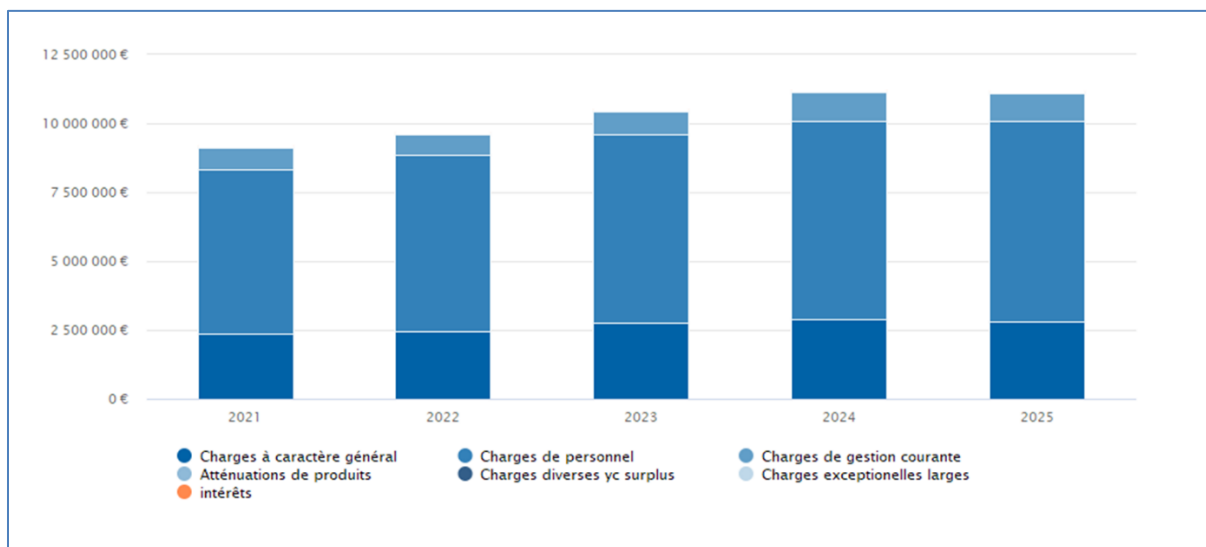
5-B – Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

Globalement, en 2025, les charges de fonctionnement (11 182 103 €) sont en diminution de 47 452 € (- 0,42 % par rapport à 2024).

Cela s'explique par une stabilisation des charges à caractère général et une maîtrise des fluides par des efforts de programmation des installations techniques et une baisse du prix de l'électricité.

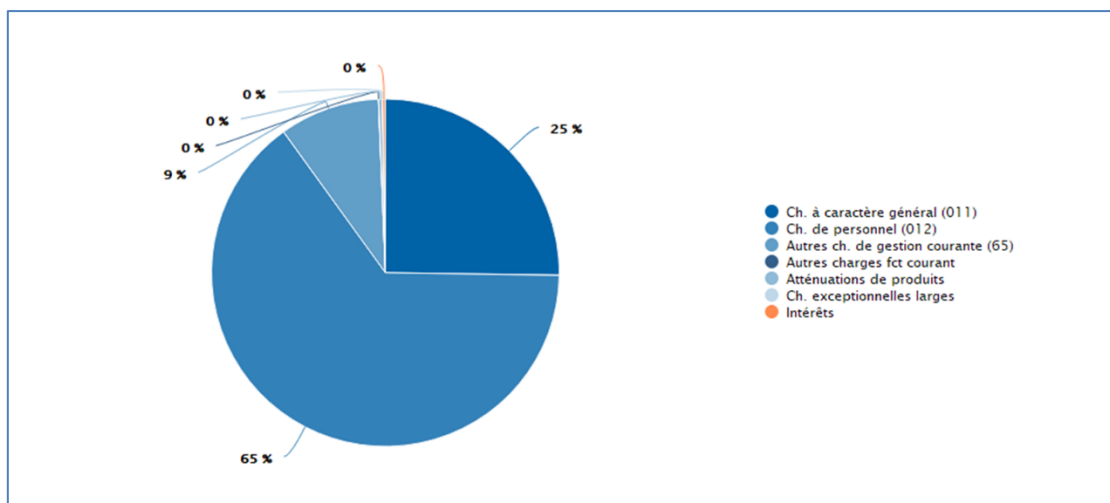
Cette stabilisation fait suite aux charges supplémentaires supportées par la collectivité en 2023 et 2024 en raison de l'augmentation des tarifs de l'énergie (soit + 108 002 € entre 2023 et 2024 après un tarif du gaz multiplié par 2 entre 2022 et 2023) ainsi que des revalorisations salariales (l'impact cumulé des revalorisations décidées au plan national depuis 2022 est de 295 407 € en 2024) ainsi que l'augmentation de la subvention versée au CCAS (549 000 € en 2024 et 460 000 € en 2025). Elle provient en outre des charges supplémentaires consécutives à la reconstitution des équipes des services municipaux.



Les charges de fonctionnement courant s'établissent en 2025 à un montant de 11 152 372 € sans progression par rapport à l'exercice précédent. Pour mémoire, les charges de fonctionnement intègrent la revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires + 5 points au 1^{er} janvier 2024 après les premières revalorisations du point d'indice (+3,5% en juillet 2022 puis 1.5% en juillet 2023) décidés par l'Etat et qui se répercutent d'exercice en exercice. Cette augmentation impacte le budget communal à hauteur de 590 000 € sur la période 2022 et 2024.

Structure des charges de fonctionnement en 2025

A noter en 2020, les charges de personnel représentaient 69% des charges de fonctionnement.



€	2021	2022	2023	2024	2025
Charges fct courant strictes	9 116 466	9 606 182	10 450 276	11 140 235	11 111 545
Charges à caractère général	2 351 401	2 466 792	2 743 325	2 892 857	2 823 016
Fluides (60611 à 60621)	510 422	467 686	597 387	715 736	678 532
Fournitures d'entretien (60631)	35 191	38 216	35 037	30 097	34 157
Fournitures de petit équipement	76 682	66 276	74 977	53 991	58 481
Contrats prestations services (611)	238 111	138 362	231 556	216 993	156 444
Entretien et réparations (61521 à 61524)	119 636	126 441	157 240	175 365	210 591
Maintenance (6156)	196 203	201 833	265 261	160 689	164 815
Assurances (616)	28 401	29 989	30 831	62 847	68 293
Télécommunications (6262)	53 618	70 653	65 849	49 226	44 907
Frais de gardiennage (6282)	36 929	71 433	72 587	76 060	77 458
Nettoyage des locaux (6283)	236 620	156 505	122 306	154 108	125 064
Solde charges à caractère général	819 587	1 099 398	1 090 294	1 197 744	1 204 275
Charges de personnel	5 997 455	6 411 406	6 847 478	7 188 393	7 245 433
Autre personnel extérieur (6218)	33 664	92 252	64 588	92 838	115 030
Personnel titulaire (64111)	2 722 468	2 744 899	2 849 048	2 902 506	2 742 806
Personnel non titulaire (64131)	813 751	1 022 472	1 139 194	1 127 149	1 037 999
Cotisations aux caisses de retraite	883 143	889 312	946 181	976 636	1 018 793
Solde charges de personnel	1 544 429	1 662 471	1 848 468	2 089 264	2 330 805
Autres charges de gestion courante	767 610	727 984	859 472	1 058 984	1 043 097
Subventions associations (6574)	178 875	189 999	189 635	181 083	157 861
Subvention CCAS (65737)	350 000	300 000	390 000	549 635	460 000
Solde autres charges de gestion c	238 735	237 985	279 837	328 266	425 236
Groupes d'élus	0	0	0	0	0
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	623	1 995	5 381	10 670	40 827
Régularisation sur produit TVA-CVA				0	0
Reversements conventionnels vers	0	0	0	0	0
Contribution FPIC	0	0	0	0	0
Prélèvement fiscal CRFP	0	0	0	0	0
Pénalité contractualisation	0				
Contribution DILICO					0
Solde atténuations de produits	623	1 995	5 381	10 670	40 827
Charges de fonctionnement courant	9 117 089	9 608 177	10 455 657	11 150 905	11 152 372
Charges exceptionnelles larges	30 702	54 231	18 513	22 698	0
Frais financiers divers (66 hs int.)	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (67)	20 701	22 231	18 513	22 698	0
Provisions semi-budgétaires (68)	10 000	32 000	0	0	0
Charges de fct hors intérêts	9 147 791	9 662 408	10 474 169	11 173 603	11 152 372
Intérêts	46 979	44 927	65 513	55 952	29 731
Charges de fonctionnement	9 194 769	9 707 335	10 539 682	11 229 555	11 182 103

*Depuis le changement de nomenclature comptable M57, certaines écritures comptables apparaissent sous d'autres imputations.

Les charges exceptionnelles larges

Elles comprennent généralement des régularisations de titres individuels sur exercices antérieurs.

Les régularisations de titres ont porté en 2025 sur des rôles et sont donc désormais enregistrées au chapitre 65.

Les intérêts (charges financières)

Ils ont reculé de 53 % représentant 29 731 € en raison du désendettement progressif de la collectivité.

Deux emprunts ont été contractés en 2025 pour assurer le financement du reste à charge des opérations de requalification des toitures et du beffroi de l'église, de la mutation du site de la piscine et de la réhabilitation du poste de police municipale. Le montant total des nouveaux emprunts se portent à 1 763 208,09 €. L'année 2026 sera marquée par une croissance des charges financières à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt et la réalisation de ces emprunts pour le financement du plan pluriannuel d'investissement.

Les taux négociés avec la banque des territoires, partenaires du contrat Action Cœur de Ville, s'appuient sur le taux du livret A majoré de 0.5%. Ces conditions favorables ont été permises par les performances énergétiques prévues dans les projets. Celui contracté auprès de la Caisse d'Epargne est basé sur le taux du livret A avec une marge de 0,7%.

5-C - Les ressources humaines

La mise en œuvre d'une politique Ressources Humaines (initée dès juillet 2020) relève d'un enjeu stratégique pour la collectivité.

En déclinaison des principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) et selon le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Les données qui constituent la base de cette analyse sont d'une part, les données des comptes administratifs de 2019 à 2024 et d'autre part, les réalisations du budget 2025 non-définitives dans la mesure où le compte administratif 2025 n'a pas encore été adopté par le Conseil municipal.

Aussi, les données relatives à l'évolution de la structure des effectifs pour l'année 2025 ne peuvent être appréciées que comme des prévisions qui devront être discutées.

Charges salariales

En 2025, les dépenses au chapitre 012 s'établissent à 7 269 875,76 € (dont 24 443 € de frais de personnel valorisés dans le cadre des travaux réalisés en régie par la collectivité) en progression de **81 482,41 €** ; pour mémoire, les frais de personnel se portaient en 2024 à 7 188 393,35€ dont 53 661 € de frais de personnel concernant les travaux en régie. Les équipes ont été reconstituées dans plusieurs secteurs d'activité contribuant à alléger la tension pesant sur les équipes municipales.

Par ailleurs, des situations individuelles malheureuses d'agents en longue maladie impliquent une prise en charge par la collectivité d'une part, et parfois par la nécessité de faire appel à des ressources humaines supplémentaires (et donc leurs charges afférentes) pour couvrir des missions à servir, notamment les besoins d'encadrement obligatoires.

Contexte – Bilan

Les caractéristiques de 2025

L'année 2025 a été marquée par les événements suivants :

- Les réflexions, engagées pour adapter l'organigramme de la collectivité, se sont poursuivies par le déploiement progressif de cette nouvelle trajectoire tout au long de l'année avec le recrutement de plusieurs profils spécifiques pour compléter les équipes en place ;
- La démarche d'adaptation des stations de travail des agents s'est poursuivie ;
- L'action sociale à destination des agents se poursuit avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires des titres déjeuners alloués chaque année aux agents municipaux ;
- La remise d'un bilan des actions RH et QVT menées en 2025 à l'ensemble des agents ;
- **Plus de 370 000 € d'investissements** (restes à réaliser compris) en outils de travail (parc automobile, parc informatique, logiciels métiers, outils de travail...) ;
- La poursuite de la dotation de vêtements de travail personnalisés adaptés aux missions (vêtements chauds, polos, casquettes, tenues à haute visibilité...) et d'équipements de protection individuelle.
- La mise à niveau des compétences des agents municipaux au titre des formations obligatoires (habilitations techniques et conduites d'engins).

Les nouveaux membres du Comité Social Territorial ont été élus en décembre 2022. Il y avait un nombre d'électeurs inscrits de 169 et le nombre de votants était de 55. L'installation des membres a été faite lors du CST du 4 avril 2023.

Depuis, la réunion régulière des instances représentatives au sein du **Comité social territorial** a permis d'amorcer un travail thématique sur des sujets majeurs : lignes directrices de gestion, régime indemnitaire de la police municipale, revoyure de l'IFSE...

En 2025, il est important de souligner l'important travail réalisé sur la mise en place des lignes directrices de gestion qui permet d'asseoir la politique RH déjà mise en place.

La collectivité met à disposition un local syndical équipé d'un poste informatique, qui a été délocalisé à la maison des associations afin de permettre d'aménager l'Etat civil afin que les usagers soient reçus en toute confidentialité. Des panneaux d'affichage syndicaux sont installés dans les structure municipales.

Evolution des charges salariales

Le compte administratif pour 2025 enregistre des dépenses de personnel en augmentation de 3,77 % impactées par une nouvelle revalorisation fixée au niveau national :

- Au 1^{er} janvier 2025 = une augmentation du taux de contribution employeurs à la CNRACL équivalent à 3 points a coûté à la collectivité 75 000 €.

En somme, depuis 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025, la revalorisation du point d'indice et à effectif constant, est de + 900 000 €, correspondant à 20 équivalents emplois à temps plein de niveau intermédiaire.

Chapitre 012	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Traitements titulaires	2 671 035,49	2 715 136,15	2 722 527,59	2 733 662,01	2 848 219,33	2 982 063,46	2 742 805,87
Titulaires NBI	18 312,70	19 294,39	18 532,82	18 763,00	22 491,78	24 371,28	20 837,81
Régime indemnitaire hors HS	530 054,82	587 508,02	561 013,89	595 142,56	631 877,51	712 618,58	730 140,62
Heures Supplémentaires titulaires	32 022,96	15 984,23	21 428,93	42 536,00	29 400,00	40 207,54	24 642,93
Titulaires avantage en nature	10 757,36	10 845,28	11 274,80	11 440,00	11 593,16	12 215,60	12 132,72*
Traitements contractuels	873 603,50	760 043,91	847 414,22	1 114 724,26	1 143 558,38	1 128 544,60	1 042 064,04
Régime indemnitaire contractuels							154 113,83
SFT							24 861,07
Assistantes maternelles							119 107,37
ARE (chômage)							4 823,25
Contrats aidés	8 721,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges patronales	1 712 381,62	1 674 716,67	1 720 047,51	1 828 143,13	1 924 647,72	2 016 729,92	2 178 397,57
Autres charges	218 352,14	166 522,66	151 327,29	125 727,38	138 642,00	131 313,72	228 081,40
TOTAL	6 075 242,49	5 950 051,31	6 053 567,05	6 470 138,34	6 750 429,88	7 042 984,35	7 269 875,76

*déjà comptabilisé dans le 64111 (traitement titulaires)

Ainsi les crédits 2025 se portent à 7 270 832 € (rattachement compris) dont 7 269 875.76 € de dépenses mandatées comprenant outre les salaires s'établissant à 7 041 794,36 €, la médecine préventive, l'achat de tickets restaurant, la cotisation au CNAS, la participation versée à l'association jeunesse pour demain (hors travaux en régie).

Evolution des effectifs

Les effectifs de la collectivité ont évolué sur l'exercice 2025 impactant la répartition entre l'effectif des fonctionnaires et des agents contractuels sur emploi permanent.

	2020	Part	2021	Part	2022	Part	2023	Part	2024	Part	2025	Part
Fonctionnaires titulaires / stagiaires	135	67,50 %	133	65,84 %	135	65,53 %	139	66,83 %	119	59,50 %	117	59,08%
Agents contractuels sur emplois permanents	8	4,00 %	16	7,92 %	24	11,65 %	18	8,65 %	33	16,5 %	37	18,69%
Agents contractuels non permanents (dont vacataires)	57	28,50 %	53	26,24 %	47	22,82 %	51	24,52 %	48	24,00 %	44	22,23%
Effectif total tous statuts confondus	200	100,00 %	202	100,00 %	206	100,00 %	208	100,00 %	200	100 %	198	100 %

21 sorties de la collectivité : 5 mutations, 4 départs à la retraite, 2 radiations des cadres, 3 fins de contrat, 4 démissions (dont 1 en disponibilité), 3 détachements (dont 1 en disponibilité)

19 arrivées dans la collectivité : 5 intégrations (déjà présents comme contractuels dans la structure), 5 mutations, 1 détachement, 7 contractuels en l'absence de titulaire, 1 contrat temporaire d'activité

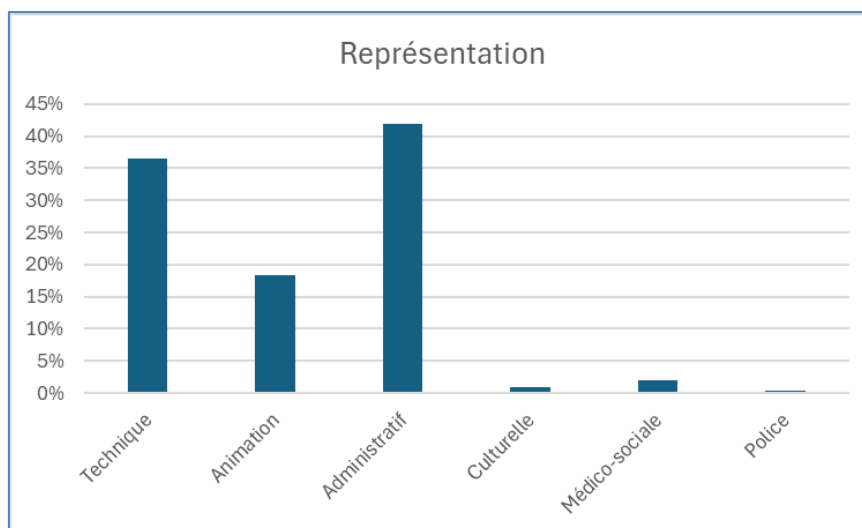
L'absentéisme est en baisse (4,73%) en 2025. Pour ne pas mettre les services en tension et / ou respecter les taux d'encadrement du public qui sont imposés, la collectivité est contrainte dans plusieurs situations de remplacer le personnel absent.

Cette importante baisse de l'absentéisme est due au retour d'un agent alors en accident de travail, de deux situations soldées de retraite pour invalidité ainsi que d'un agent en congé longue maladie qui ne fait plus partie des effectifs.

Absentéisme hors maternité

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux	7,31 %	7,41 %	6,08 %	7,15 %	9,55 %	10,04 %	11,10 %	4,69%

Parmi nos personnels permanents, la filière administrative est la plus représentée suivie de la filière technique.



Compte-rendu des actions 2024-2025

Des actions concernant les améliorations des conditions et outils de travail, mais aussi la cohésion d'équipe. Elles ont pour objectif de garantir des conditions de travail les meilleurs possibles et donner vie au projet d'actions municipales.

- **Renforcement du dispositif de prêt de véhicules et d'équipements** pour passer à 5 mises à disposition gratuites par an et par agent ; Sur l'année 2025 : 10 agents ont pu bénéficier de la mise à disposition d'un équipement de la ville.
- La ville a étoffé son parc de véhicules de service en faisant **l'acquisition** d'un nouveau minibus et **de vélos vintage équipés qui peuvent être utilisés sur réservation par les agents** pour les déplacements professionnels mais également pour les trajets domicile-travail ; Depuis l'acquisition, ce sont plus de 60 prêts qui ont été effectués.
- L'élargissement des bénéficiaires qui peuvent prétendre à obtenir des tickets-restaurants. En 2025, plus de 90% des agents réunissant les conditions en ont bénéficié.
- Renforcement des services par le recrutement d'agents sur des postes vacants :
 - Chargé d'opérations
 - Responsable secteur propreté, voirie
 - Responsable enfance, jeunesse, scolarité
 - Agent médiathèque
 - Directeur Général Adjoint
 - Chef de police municipale
 - Directeur Accueil Collectif de Mineurs
 - Agent d'animation
- Mise en œuvre **d'actions de cohésion d'équipe** au sein des services sous la forme d'ateliers ludiques organisés sur le temps de travail ; un Teambuilding organisé le 25/06/2025 a séduit plus de **131 agents** et des retours positifs sur cette journée ;
- Organisation de **séances de massage « AMMA assis »** : Le massage AMMA assis, massage assis par excellence est un enchaînement précis, technique, composé de pressions, d'étirements, de percussions et de balayages qui visent à soulager les tensions et à détendre le dos, les épaules, les bras, les mains, la tête et la nuque ; Les séances d'environ 15 mn ont bénéficié à plus de **66 agents** en 2025 ;

- Mise en place de **séances de relaxation collective** de 30 minutes, avec pour objectif d'apporter à chaque participant une détente globale, ainsi qu'un relâchement des tensions émotionnelles et mentales présentes. L'effet de la séance a des répercussions positives dans le travail de la personne, en l'aidant à être plus concentrée, plus efficace, plus créative. **25 agents** ont pu en profiter ;
- Mobilisation des agents : en 2025, plusieurs agents se sont portés volontaires sur des actions portées par la ville : la tenue du stand de la commune lors de la ruée vers l'autre, la présence d'agent lors du concours de soupe, la participation à une marche dans le cadre d'octobre rose, la participation à des ateliers de sensibilisation autour des violences faites aux femmes ...
- **Investissement dans le bien-être au travail des agents** : les salles de restauration ont été équipées pour une meilleure utilisation et aux fins d'améliorer le bien-être des agents...
- **Amélioration du forfait « mobilités durables »** au bénéfice des agents communaux : 300 € sont alloués aux agents déclarant au minimum 100 jours des trajets domicile-travail en vélo, en co-voiturage, en engin de déplacement personnel motorisé, en cyclomoteur, en véhicules à faibles émissions ; 100 € pour 30 à 59 jours ; 200 € pour 60 à 99 jours. En 2025, 25 agents ont pu bénéficier de ce dispositif.

D'autres actions initiées dès 2022 et 2023 ont été poursuivies :

- **Encouragement et feu vert donnés aux Services à solliciter un renfort extérieur (prestation de services) lorsqu'ils ne savent pas faire ou que la ressource humaine disponible ne permet pas de faire pour tenir compte de leur charge de travail ;**
- Délégation de Mme GULTEKIN, adjointe au Maire, dédiée à l'Administration générale, dont les RH, pour accompagner spécifiquement ce service précieux et nos Ressources Humaines ;
- Reconduction de l'attribution d'une gratification à l'occasion des fêtes de fin d'année sous la forme d'un présent au bénéfice de l'ensemble des agents quel que soit leur statut.

Enfin diverses actions d'accompagnement au personnel municipal ont été déployées et poursuivies :

- Accompagnement d'un professionnel extérieur pour assurer une transition douce dans les ajustements organisationnels et garantir un bon environnement social ;
- Accompagnement des agents avant tout changement dans l'organisation des services ou dans leurs missions pour préserver leur bien-être et leur assurer une transition douce ;
- Organisation de temps conviviaux lors des départs en retraite pour saluer, reconnaître le travail des agents ;
- Rencontres individuelles du Maire avec tous les agents pour s'assurer de leur bien-être et leur accorder un temps privilégié autour de leur situation individuelle ;
- Soutien actif au Comité Social des Agents pour soutenir les initiatives en faveur de la cohésion interne et de la solidarité entre agents ;
- Renouvellement de l'adhésion au CNAS.

Prospective

Les dépenses en personnel représentant 62 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il s'agira, pour l'année 2026, de continuer à les maîtriser au maximum. Les prévisions de dépenses relatives aux charges salariales (chapitre 012) sont estimées pour 2026 à un montant de 7 585 671 €, contre 7 270 832,00 € prévus pour 2025.

Nouvel organigramme des services municipaux

L'ajustement organisationnel répond à un souhait de la collectivité de redéfinir les pôles de compétences et leurs services par soucis de cohérence, de performance et de complémentarité. Il fait écho au *projet de territoire 2020-2026* et permettra de répondre au projet de développement, d'aménagement, de mutation du territoire et de pérenniser des services publics au bénéfice de la population.

Il est aussi animé par la nécessité croissante de performance qui pèse sur les communes en général et Sainte-Savine en particulier, compte-tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel les collectivités évoluent.

Sur le plan pratique, le déploiement de la nouvelle organisation se poursuivra par la révision des fiches de poste et des missions, d'un renfort ponctuel pour faire face aux pics d'activité et d'un accompagnement humain pour que les changements puissent s'opérer dans les meilleures conditions.

L'évolution des ressources humaines et des charges RH

La collectivité souhaite mettre en place des actions en interne pour contrebalancer les facteurs externes d'évolution des dépenses de personnel.

Les actions en interne

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, il s'agira :

- **D'adapter régulièrement l'organisation** pour une meilleure efficacité,
- **D'anticiper chaque départ en retraite** et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et **d'adapter les profils aux nouveaux besoins en s'appuyant sur la mobilité interne** et les agents en situation de reclassement médical,
- De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale à partir d'outils de suivi partagés des dépenses RH,
- En 2025, **les remplacements des arrêts-maladies et maternité seront de nouveau examinés au cas par cas** selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face-à-face avec les usagers afin de garantir le maintien de la qualité du service public,
- **Poursuivre la modernisation des matériels pour faciliter l'exercice des missions** confiées,
- **Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement accompagné seront poursuivies,**
- De développer au sein de la Collectivité un partage de la fonction RH avec l'ensemble des cadres. Ceux-ci doivent porter la politique RH de la collectivité tout autant comme managers que comme relais de sa mise en œuvre.

Les actions 2025 en termes de politique RH

La formation des agents

En 2021, l'impact lié à la crise sanitaire que nous avons traversée a très fortement grevé le départ en formation des agents. En 2022, le service RH et les managers ont assuré la sensibilisation des agents sur la participation à des actions de formation de professionnalisation.

Le nombre de jours de formation en 2024 s'établit à 211 jours contre 129 en 2023.

Le nombre de jours de formation en 2025 s'établit à 225,5 jours et est cohérent avec la volonté de la ville d'inciter les agents à développer leurs compétences.

En 2025, les sujets prioritaires concernant les trois éléments suivants :

- Le régime indemnitaire de la police municipale a été modifié conformément à l'évolution de la réglementation
- La revoyure quadriennale de l'IFSE
- Les Lignes Directrices de Gestion, document structurant pour la collectivité qui permet de définir les orientations stratégiques en matière de politique RH et de promotion et valorisation des parcours professionnels.
- L'actualisation du livret d'accueil avec toutes les obligations déontologiques des agents.

Prestations sociales

Les prestations sociales déjà en place par la collectivité seront reconduites. Elles englobent :

- La subvention octroyée au comité des œuvres sociales pour un montant de 15 000 € versés en 2025, l'adhésion au CNAS (47 412,00 €)
- La participation au financement des titres-restaurant de 50 unités par an et l'élargissement des bénéficiaires.
- L'attribution de 2 logements de fonction pour nécessité absolue de fonction aux gardiens d'établissement sportif et logement de fonction par convention d'occupation pour le DGS (pris en charge partiellement).

Protection sociale complémentaire

S'agissant de la protection sociale complémentaire, la collectivité maintient la revalorisation adoptée en 2022 à savoir une **hausse de 5 € tant pour le maintien de salaire que pour la complémentaire santé passant à 15 € par mois** pour favoriser la prévention des risques de la vie et l'accès aux soins. Elle anticipe l'obligation de participation qui s'imposera aux collectivités en 2025 et 2026 pour lisser l'effet sur plusieurs exercices budgétaires.

En 2024, la participation employeur pour le risque santé a augmenté de 10 € représentant une augmentation de 5 000 € environ par an. La participation pour le maintien de salaire est restée à 15 € par agent s'il réunit les conditions. Au total, la collectivité débourse un montant total de 21 934,80 € pour la participation à la protection sociale complémentaire.

La gestion du temps de travail

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux collectivités de se mettre en conformité au plus tard en mars 2022 avec le respect des 1607 h annuelles par le personnel de la fonction publique territoriale. Depuis 2020, la collectivité est en règle au regard de ce principe. Afin de poursuivre le déploiement du décompte automatisé du temps de travail pour l'étendre à l'ensemble des services, un agent gestionnaire du temps du travail a été recruté en mars 2023. Le protocole du temps est régulièrement ajusté pour s'adapter au plus près des exigences et contraintes de fonctionnement des services.

En 2025, la dématérialisation des congés des agents via le logiciel 3Temps a été mise en place afin d'optimiser les ressources de la collectivité.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) se définit comme **une réflexion sur les moyens permettant de réduire l'écart entre les besoins de l'organisation** (en termes de compétences requises nécessaires pour pouvoir atteindre un certain nombre de résultats fixés) **et les ressources humaines** (agentes et agents).

La collectivité s'inscrit dans cette démarche en s'appuyant d'une part, sur le dialogue de gestion impliquant la Direction des Ressources Humaines et les autres directions, et d'autre part sur différents dispositifs tels que :

- **L'accompagnement personnalisé des agents dans leur évolution professionnelle** ou les transitions professionnelles (réaffectations médicales, retour à l'emploi à la suite de longue absence, fin de détachement ou de mise à disposition, congé parental...).
- **Le suivi des effectifs**, qui favorise notamment la transmission des savoirs et compétences. À cet effet, la collectivité poursuit son **effort de formation à destination des encadrants**.
- Le **développement de la mixité** via le rajeunissement des équipes.
- Enfin, les **projections sur les départs en retraite** et l'accompagnement des agents dans la préparation de leur demande sont particulièrement étudiées dans le contexte actuel.

5-D - Evolution de la chaîne de l'épargne

Chaîne de l'épargne

€	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	11 144 968	11 717 625	12 133 748	12 562 141	13 549 552
- Charges de fonctionnement courant	9 117 089	9 608 177	10 455 657	11 150 905	11 152 372
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 027 879	2 109 448	1 678 091	1 411 237	2 397 180
+ Solde exceptionnel large	95 377	27 891	3 485	- 6 549	27 839
= Produits exceptionnels larges*	126 079	82 121	21 998	16 150	27 839
- Charges exceptionnelles larges	30 702	54 231	18 513	22 698	0
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 123 256	2 137 339	1 681 577	1 404 688	2 425 019
- Intérêts	46 979	44 927	65 513	55 952	29 731
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 076 278	2 092 412	1 616 064	1 348 736	2 395 288
- Capital	390 544	403 749	417 419	431 581	446 232
= EPARGNE NETTE (EN)	1 685 734	1 688 663	1 198 645	917 154	1 949 056

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

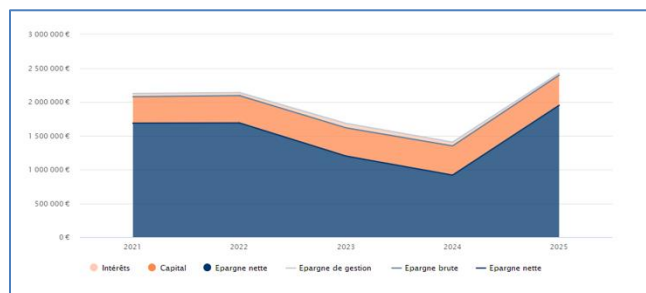
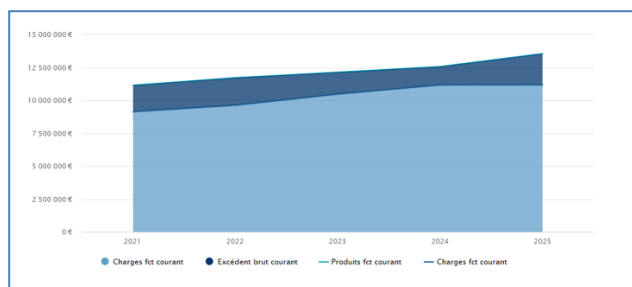
Excédent brut

En 2025, l'**excédent brut courant s'établit à 2 397 180 €**. Il représente **17,69 % des recettes de fonctionnement**, (la moyenne des Villes de notre taille était de 15,33 % en 2024).

Nous assistons depuis 2022 (les années 2020 et 2021 n'étant pas représentatives en raison des périodes de fermetures des services pendant la crise sanitaire) **à une croissance plus rapide des charges de fonctionnement** (forte augmentation du coût de l'électricité et du gaz, revalorisations salariales, rattrapage du retard dans le fonctionnement de la collectivité suite à la crise sanitaire) **que la dynamique de progression des recettes** (réforme de la taxe d'habitation supprimant toute évolution positive en lien avec la croissance du territoire, pas d'augmentation des taux de fiscalité et stagnation des dotations). Néanmoins, la maîtrise des charges de fonctionnement conjuguées à des recettes importantes de compensation fiscales et à une dynamique de la fiscalité du foncier bâti permettent de préserver de très bonnes capacités d'autofinancement.

L'épargne de gestion, 2 425 019 € et l'épargne brute, 2 395 288 €, remontent de manière satisfaisante au terme de l'exercice 2025. **L'épargne nette, 1 949 056 €, qui représente la capacité nette d'autofinancement**, remonte fortement par rapport à 2024 (917 154 €), par l'effet majeur du désendettement de la Collectivité ces dernières années et la capacité jusqu'alors à financer un programme d'investissement ambitieux au moyen des ressources propres d'investissement, de l'autofinancement et sans recours à l'emprunt jusqu'à l'exercice 2025. Les charges exceptionnelles supportées par la collectivité tant en ce qui concerne l'énergie que les revalorisations salariales expliquent néanmoins cette évolution des épargnes pour les exercices 2023 et 2024.

L'épargne nette représente 14,38 % des produits de fonctionnement (la moyenne des Villes de notre strate était de 8,35 % en 2024).



Un équilibre durable devra être recherché,

- Dans le contexte de réforme fiscale où l'impact du niveau de dynamisme d'évolution physique des bases de taxes foncières reste incertain en comparaison à celui de la taxe d'habitation (dans le cadre de l'attribution de la part de taxes foncières du département en compensation de la suppression de la taxe d'habitation).
- Dans un contexte économique, politique, sanitaire et social générant de nouvelles dépenses à la charge de la Collectivité à l'instar des augmentations massives des frais de l'énergie dès 2023 pour les consommations de gaz et à partir de 2024 pour les consommations d'électricité, mais également des frais de personnel (revalorisations salariales successives notamment) et de la forte hausse du coût des matériaux ou des prestations de services (sous-traitances, etc.).

5-E - L'investissement

Gestion de la dette : encours de la dette

On constate **une amélioration durable de la situation d'endettement**. Aucun emprunt n'a été contracté entre 2015 et 2025 restaurant ainsi les capacités d'emprunt de la Collectivité. La situation de l'endettement, conjuguée à l'évolution de l'épargne brute ces dernières années, permet à la collectivité de financer son plan pluriannuel d'investissement tout en disposant d'une capacité **d'emprunt nouveau**.

L'encours de la dette pour Sainte-Savine s'élève en 2025 à 44,80 € par habitant.

En 2024 il s'élevait à 86 € par habitant (803 € en moyenne par habitant pour les communes de la même strate).

L'encours corrigé de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 483 856 €. La dette remboursée entre 2020 et 2024 représente 2 467 312 €.

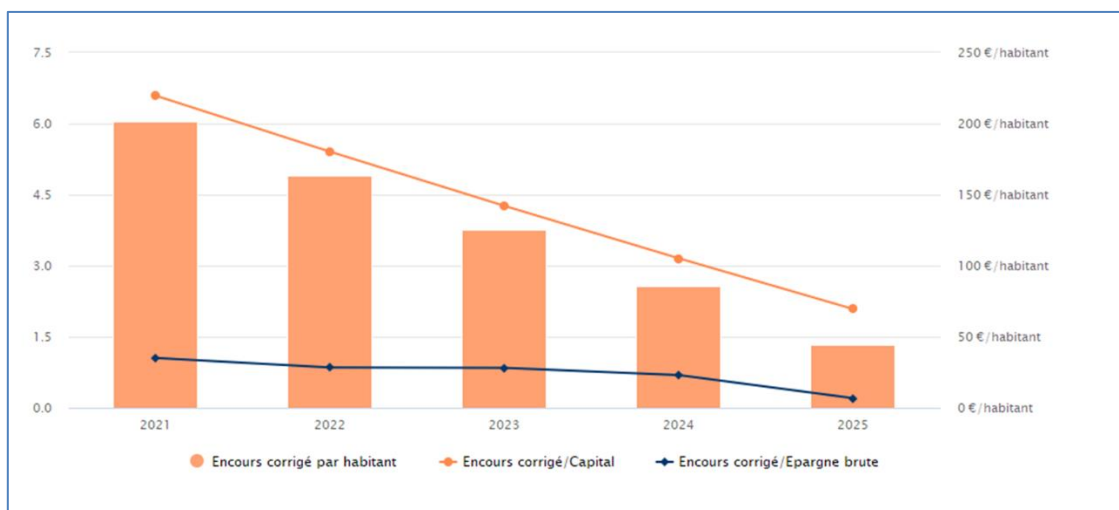
€	2021	2022	2023	2024	2025
Encours brut	2 182 630	1 778 881	1 361 462	929 881	483 856
Epargne brute	2 076 278	2 092 412	1 616 064	1 348 736	2 395 288
= Encours corrigé / Epargne brute	1,1	0,9	0,8	0,7	0,2

Gestion de la dette : ratio de la dette

Le « **ratio de désendettement** » détermine le nombre d'années nécessaire à la Collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Au 1er janvier 2026 avant encaissement des emprunts contractés au terme de l'exercice 2025, le ratio de désendettement se place à 0,2 an. Le ratio de désendettement correspond au capital restant dû (CRD) rapporté à l'épargne brute. Il représente 20% de l'épargne brute et 3,6 % des produits de fonctionnement pour une moyenne de la strate qui s'établit à 54,75 % en 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours corrigé / Capital (en années)	6,6	5,4	4,3	3,2	2,1
Encours corrigé par habitant	201,8	163,3	125,5	85,7	44,8
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	19,4%	15,1%	11,2%	7,4%	3,6%



Gestion de la dette : taux d'intérêt instantané

€	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts	46 979	44 927	65 513	55 952	29 731
/ Encours corrigé au 01/01	2 573 174	2 182 630	1 778 881	1 361 462	929 881
= Taux d'intérêt corrigé instantané	1,83%	2,06%	3,68%	4,11%	3,20%

Annuité de la dette

L'annuité 2025 de la dette s'est portée à 477 309 € soit 3,52 % des produits de fonctionnement de l'exercice.

L'annuité représente une charge de 44,22 € par habitant (En 2024, dans les Villes de notre taille, elle était de 105 €).

Elle s'établira à 468 246 € pour l'exercice 2026 en intégrant les emprunts contractés au terme de l'exercice 2025 soit 44,11€ par habitant.

Plan d'extinction de la dette et capacité d'emprunt

Il restait 3 emprunts à échéance respectivement en septembre 2025, décembre 2026 et juin 2027. Le plan d'extinction de la dette, avant le recours à l'emprunt fin 2025, s'établissait comme suit :

	2 025				2 026				2 027			
Date dernière échéance	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité
15/09/2025	134 140,00	134 140,00	4 569,39	138 709,39								
31/12/2026	322 261,24	158 882,89	7 364,75	166 247,64	163 378,35	163 378,35	2 869,09	166 247,44				
30/06/2027	473 478,93	153 209,39	19 142,40	172 351,79	320 269,54	157 780,88	11 351,40	169 132,28	162 488,66	162 488,66	4 425,20	166 913,86
	929 880,17	446 232,28	31 076,54	477 308,82	483 647,89	321 159,23	14 220,49	335 379,72	162 488,66	162 488,66	4 425,20	166 913,86

Deux emprunts nouveaux ont été contractés en décembre 2025 pour un montant de 1 763 208,09 € pour le financement du reste à charge des opérations requalification des toitures et du beffroi de l'Eglise, de la mutation du site de la piscine et de la réhabilitation du poste de police municipale. Le capital restant dû passe ainsi de 483 647 € à 2 246 855 € au 1^{er} janvier 2026.

Le ratio de désendettement s'établit de 0.9 an et reste inférieur à son niveau de 2020.

	2 026				2 027				2 028			
Date dernière échéance	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité
31/12/2026	163 378,35	163 378,35	2 869,09	166 247,44								
30/06/2027	320 269,54	157 780,88	11 351,40	169 132,28	162 488,66	162 488,66	4 425,20	166 913,86				
31/12/2040	850 000,00	56 666,68	19 890,00	76 556,68	793 333,32	56 666,68	18 530,00	75 196,68	736 666,64	56 666,68	17 170,00	73 836,68
18/12/2050	571 152,00	22 846,08	12 372,01	35 218,09	548 305,92	22 846,08	11 872,13	34 718,21	525 459,84	22 846,08	10 872,37	33 718,45
18/12/2050	342 056,09	13 682,24	7 409,45	21 091,69	328 373,85	13 682,24	7 110,08	20 792,32	314 691,61	13 682,24	6 810,71	20 492,95
	2 246 855,98	414 354,23	53 891,95	468 246,18	1 832 501,75	255 683,66	41 937,41	297 621,07	1 576 818,09	93 195,00	34 853,08	128 048,08

	2 030				2 031				2 032			
Date dernière échéance	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité	Capital restant du au 01/01	Amortissement	Intérêts versés	Annuité
31/12/2040	623 333,28	56 666,68	14 450,00	71 116,68	566 666,60	56 666,68	13 090,00	69 756,68	509 999,92	56 666,68	11 730,00	68 396,68
18/12/2050	479 767,68	22 846,08	10 372,49	33 218,57	456 921,60	22 846,08	9 872,61	32 718,69	434 075,52	22 846,08	9 372,73	32 218,81
18/12/2050	287 327,13	13 682,24	6 211,96	19 894,20	273 644,89	13 682,24	5 912,59	19 594,83	259 962,65	13 682,24	5 613,22	19 295,46
	1 390 428,09	93 195,00	31 034,45	124 229,45	1 297 233,09	93 195,00	28 875,20	122 070,20	1 204 038,09	93 195,00	26 715,95	119 910,95

Investissements de l'exercice 2025

En 2025, 7 637 962 € de dépenses d'investissements ont été réalisées ou engagées (pour être achevées début 2026). Le taux de réalisation des investissements (réalisé et engagé) est en 2025 de 84 % hors chapitre 23.

La Commune a mandaté en 2025 des dépenses d'investissements à hauteur de 6 942 074 €. Leur montant augmente significativement par rapport à l'exercice antérieur ; il comprend les fonds de concours versés par la commune ainsi que l'entrée au capital de l'AFL.

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 se portent à 695 887.26 € en nette diminution par rapport aux exercices antérieurs démontrant la capacité de portage des opérations par la collectivité. Les opérations pluriannuelles correspondantes seront poursuivies sur l'exercice 2026.

Montants des dépenses d'investissement hors dette

€	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	1 592 177	3 204 419	3 929 729	3 488 306	6 905 334
Dépenses directes d'équipement	1 592 177	3 204 419	3 815 857	2 994 100	6 870 186
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	113 873	494 205	35 148
Dépenses fin. et diverses hors dette	216	67 383	740	780	36 740
Dépenses d'investissement hors dette	1 592 393	3 271 802	3 930 469	3 489 086	6 942 074

Dépenses d'investissement hors dette par habitant

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement hors dette	147,20	300,28	362,36	321,43	643,08

L'essentiel des dépenses effectuées en 2025 portait sur :

Opération	Réalisations	Reports consolidés
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ART DECO+RDC	11 760,00	
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CRECHE	960,00	
REHABILITATION MEDIATHEQUE	10 326,89	28 057,97
REQUALIFICATION POSTE DE POLICE	7 866,07	8 221,89
REQUALIFICATION TIERS-LIEU PISCINE-DEP. AVANT AP	2 520,00	5 340,00
REPRISE TOITURES	14 610,60	3 028,80
REMPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES	300,00	
STORES TOUS BATIMENTS PUBLICS	5 505,56	
MISE A NIVEAU INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	67 036,43	13 722,67
REMPLACEMENT ECLAIRAGE (PASSAGE LEDS)	7 332,18	752,39
RENOVATION ENERGETIQUE-INTRACTING	81 946,68	
EQUIPEMENTS POUR MANIFESTATIONS (TABLES,CHAISES,ST	7 510,02	3 598,80
EQUIPEMENTS SPORTIFS	76 639,08	
BATIMENTS DIVERS	7 017,36	
EQUIPEMENTS DIVERS TOUS BATIMENTS (CENDRIERS...)	1 984,36	322,90
EQUIPEMENT DIVERS TECHNIQUES	9 260,36	4 410,85
REQUALIFICATION ECOLE DE MUSIQUE ET GRAND SALON	183 281,36	6 195,44
BATIMENTS ASSOCIATION + PM	53 327,92	10 596,00
REQUALIFICATION 3 NIVEAUX HOTEL DE VILLE	3 840,00	
PROGRAMME TRAVAUX ECOLE	126 685,85	3 469,60
CLES ELECTRONIQUES	58 910,85	20 788,31
ALARMES	19 288,30	4 460,06
MISE A NIVEAU SECURITE ERPC	74 011,26	11 064,77
MISES AUX NORMES PORTES AUTOMATIQUES+ASCENSEURS	11 527,08	2 900,40
COSEC-TRAVAUX-REPRISE MAL FACON SUITE TRAVAUX	26 915,64	1 815,89
GYMNASE MORZYNSKI	624,00	1 380,00
TRAVAUX PISCINE	3 840,00	
Total 11	874 827,85	130 126,74

Opération	Réalisations	Reports consolidés
ECLAIRAGE PUBLIC-ECONOMIES D'ENERGIE	3 514,55	
PLANTATION ARBRES ET ARBUSTES	5 363,65	
MATERIEL POUR SERVICE ESPACE PUBLIC	23 937,24	813,60
AMENAGEMENTS ESPACE PUBLIC	291 480,86	25 618,35
TRAVAUX CIMETIERE	19 291,50	
RESERVES FONCIERES	679,08	
ETUDES-DOCUMENTS URBANISME	17 369,20	
MATERIELS DE VOIRIE	2 200,08	
VEHICULES	8 457,12	78 927,96
BIODIVERSITE	12 797,66	4 793,90
JEUX EXTERIEURS		2 221,44
MOBILIER URBAIN	8 398,60	
SIGNALISATION ROUTIERE VERTICALE	9 951,65	11 919,96
SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE	81 318,47	38 636,43
VOIRIE-ENTRETIEN ET AMENAGEMENT	299 570,28	25 641,54
EXTENSION DE RESEAUX HUMIDES ET SECS	8 839,01	38 998,31
ECLAIRAGE PUBLIC (ACCIDENT, VANDALISME, USURE)	706,27	
FESTIVITES-ILLUMINATIONS DE NOEL	17 975,46	6 600,00
CARREFOURS FEUX MALVOYANTS		47 400,00
RESEAUX DIVERS (TELECOM...)		1 200,00
TRAVAUX DE VOIRIE+MO (OPERATIONS CIBLEES)	500 299,77	72 690,00
RECONSTRUCTION PONT PAUL BERT	225,15	
AMENAGEMENT PLACE REICHENBACH	7 680,00	18 492,00
TRAVAUX VOIRIE SUITE RENOUVELLEMENT GAZ	0,00	8 428,80
TRAVAUX DE VOIRIE ECOLES	1 296,00	3 564,00
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE (RUES A NEUF)	25 509,91	
BORNE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	18 800,00	15 887,78
DEMAILLAGE RESEAUX MONTCEAUX-LES-VAUDES	41 401,68	1 380,60
VIDEOPROTECTION	23 062,32	94 900,00
AMENAGEMENTS DE TERRAINS		2 559,19
Total 12	1 430 125,51	500 673,86

Opération	Réalisations	Reports consolidés
ANIMATIONS TOUT PUBLIC - EQUIPEMENTS		80,00
TOUT PUBLIC - PISCINE	718,94	
TRANSITION DEMOCRATIQUE - EQUIPEMENTS	32 280,78	8 902,16
BUDGET PARTICIPATIF	4 372,69	
VIE ASSOCIATIVE/SPORT - EQUIPEMENTS	24 753,22	1 682,52
Total 14 ANIMATION DE LA VIE LOCALE	62 125,63	10 664,68

Opération	Réalisations	Reports consolidés
MATERIELS D'ANIMATION	1 987,86	
ACQUISITION INSTRUMENTS	5 999,52	
RESTAURATION TRYPTIQUE DE LA VIERGE	1 050,24	
EQUIPEMENT SCENIQUE (SON LUMIERE)	3 391,00	
PETIT EQUIPEMENT	855,46	2 733,00
Total 15 CULTURE	13 284,08	2 733,00

Opération	Réalisations	Reports consolidés
GUICHET UNIQUE D'ACCUEIL - INVESTISSEMENTS DIVERS	10 305,34	
INSERTION ACHAT PUBLIC	864,00	
REPRISE DES CONCESSIONS	11 976,00	
PANNEAUX DE COMMUNICATION ESPACES PUBLICS	30 951,60	2 928,00
CREATION D'UN SITE INTERNET AVEC PAIEMENT DEMATERI	24 384,00	
EQUIPEMENTS DU SERVICE	8 833,34	
PROJET STELECHANTELOUP	18 000,00	
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - EQUIPEMENTS	2 257,66	
MODULE BILAN SOCIAL	4 620,00	
LOGICIELS	15 655,20	7 906,80
MATERIEL INFORMATIQUE	54 480,55	8 784,00
RESEAU INFORMATIQUE	36 526,89	28 260,42
PROXI DEPLOIEMENT WIFI	9 963,36	943,28
EQUIPEMENTS DIVERS (SON...)	2 109,59	
EQUIPEMENTS DU SERVICE	443,20	
ADAPTATION DES STATIONS DE TRAVAIL	5 605,02	
EQUIPEMENTS DIVERS	2 620,34	
Total 16 ADMINISTRATION GENERALE	239 596,09	48 822,50

Opération	Réalisations	Reports consolidés
SCOLAIRE - EQUIPEMENTS DIVERS		
RESTAURATION SCOLAIRE - EQUIPEMENTS	1 595,60	
PERISCOLAIRE - EQUIPEMENTS	0,00	732,84
EQUIPEMENT DE SECURITE HYGIENE ET CONFORT	265,28	968,06
EQUIPEMENTS REPAS	931,43	
RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE, JEUX	1 648,85	687,98
EQUIPEMENT RELAIS PETITE ENFANCE	5 058,89	477,60
Total 18 ENFANCE JEUNESSE EDUCATION	9 500,05	2 866,48

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	OPERATION ADAP	14 957,85	
Total 7002	CP-ADAP	14 957,85	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	REHABILITATION MEDIATHEQUE	213 563,34	
Total 7003	CP-REHABILITATION MEDIATHEQUE	213 563,34	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	REHABILITATION TOITURE EGLISE	735 319,62	
Total 7004	CP-EGLISE-RESTAURATION	735 319,62	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 929 773,16	
Total 7006	CP-REQUALIFICATION PARC DE LA NOUE LUTEL	1 929 773,16	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ART DECO	278 178,35	
Total 7007	CP-ART DECO	278 178,35	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	REQUALIFICATION POSTE DE POLICE	244 737,81	
Total 7008	CP-REQUALIFICATION POSTE DE POLICE	244 737,81	0,00

	Opération	Réalisé total	Restes à réaliser
	REQUALIFICATION ECOLE AUBRAC	4 899,00	
	MATERNELLE MAISON DES VIENNES	16 647,94	
Total 7009	CP-PLAN ECOLES	21 546,94	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	HOTEL DE VILLE-HUISSEES	26 408,40	
Total 7010	CP-REQUALIFICATION HOTEL DE VILLE	26 408,40	0,00

	Opération	Réalisations	Reports consolidés
	DEMAILAGE RESEAUX	41 121,42	
	BATIMENT/AMI	85 896,65	
	REQUALIFICATION DU PARC	614 300,04	
Total 7011	CP-REQUALIFICATION TIERS LIEU PISCINE	741 318,11	0,00

	TOTAL GENERAL	6 835 262,79	695 887,26
--	----------------------	---------------------	-------------------

Recettes d'investissements

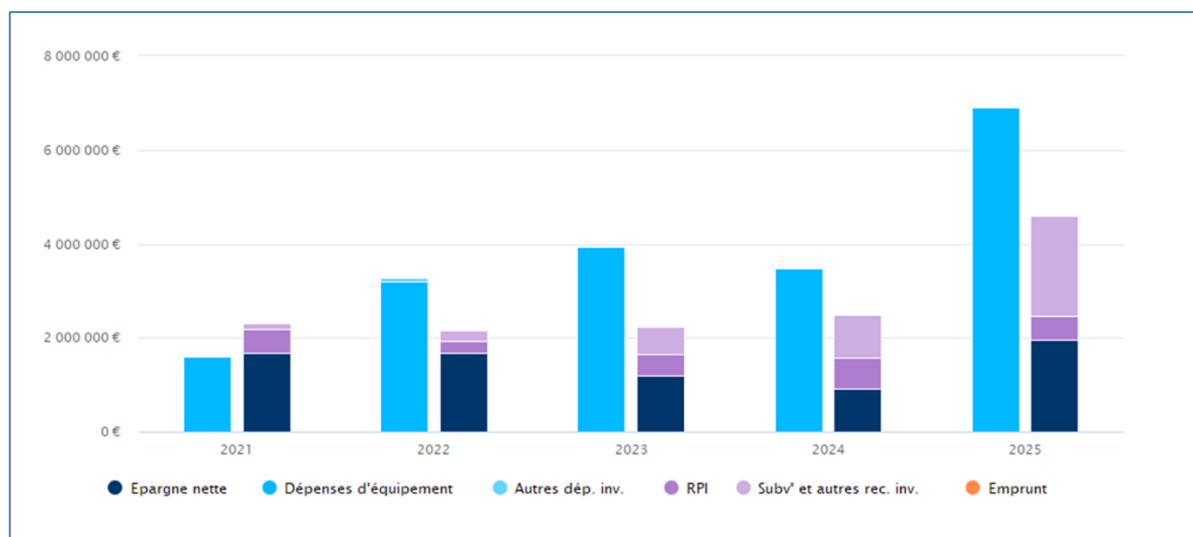
Les recettes d'investissement 2025 (hors épargne) s'établissent à 2 674 633 € et se composent classiquement :

- Des recettes propres de la Collectivité
- Des subventions.

L'épargne nette a été majoritairement mobilisée pour le financement des dépenses d'équipement à hauteur de 1 598 030 €.

Les ressources propres sont constituées :

- Taxe d'aménagement
Des recettes encaissées le sont au titre de la Taxe d'aménagement. La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Le taux en vigueur, issu de la délibération du Conseil municipal n° 5 du 16 novembre 2017, est de 5 % contre 3,9 % jusqu'alors en application de la délibération du 29 septembre 2011. **Le produit perçu en 2025 au titre de la taxe d'aménagement s'élève à environ 89 994 €. A noter un taux sectoriel de droit à 0% de droit pour le périmètre de la ZAC du parc du Grand Troyes. Des régularisations ont été effectuées sur l'exercice 2025 pour certaines opérations en zone économique mais hors périmètre de la ZAC.**
- Fonds de Compensation de la TVA
Les recettes propres sont également constituées du reversement de TVA sur les dépenses d'équipement réalisées par le biais du Fonds de Compensation de la TVA. Le taux de récupération de la TVA est fixé à 16,404 %. Le versement au titre du FCTVA de l'exercice 2025 se porte à **427 696 €**. Les dépenses d'équipement 2025 permettent d'envisager une recette prévisionnelle de l'ordre de **845 239 €** pour l'exercice 2026 au taux probablement de 16,404%.
- Des produits de cessions pour **3 363 €** correspondant à des indemnisations d'assurances (vol survenu à l'école de musique).
- Des subventions d'équipement à hauteur de **2 070 583 €** contre 852 688 € en 2024 et 539 253 € en 2023.
- Le produit des amendes de police à hauteur de **52 383 €**



En conclusion de cette analyse rétrospective pour la période 2021 à 2025, les principaux éléments de référence sont reproduits ci-après.

Eléments de calcul des ratios

€	2021	2022	2023	2024	2025
Population	10 818	10 896	10 847	10 855	10 795
Dép. réelles de fct hors travaux en ré	9 194 769	9 707 335	10 539 682	11 219 417	11 182 103
Dépenses réelles de fonctionnement	9 267 545	9 775 143	10 600 690	11 229 555	11 212 072
Charges de personnel (012)	5 997 455	6 411 406	6 847 478	7 188 393	7 245 433
Dép. réelles de fct yc remb. dette	9 658 089	10 178 892	11 018 109	11 661 136	11 658 304
Recettes réelles de fonctionnement	11 286 763	11 816 746	12 157 572	12 636 188	13 580 754
Dépenses d'équipement brut	1 592 177	3 204 419	3 815 857	3 004 238	6 870 186
Encours de dette (31/12)	2 182 630	1 778 881	1 361 462	929 881	483 856
DGF	1 718 339	1 741 722	1 748 213	1 816 173	1 810 302
Produit 4 taxes hs reversement CFE	5 778 213	5 952 357	6 464 786	6 723 254	6 982 097
Produit 4 taxes yc reversement CFE	6 618 401	6 814 692	7 336 613	7 595 081	7 848 695
Produit 4 taxes élargi	7 162 977	7 397 387	8 331 285	8 677 241	9 347 216
Produit 3 taxes	5 718 304	5 933 610	6 298 702	6 602 766	6 976 972
Potentiel fiscal 4 taxes corrigé	8 717 620	8 827 447	9 377 897	10 171 330	10 612 019
Potentiel fiscal 3 taxes	7 058 888	6 977 764	7 177 855	7 428 495	7 390 255

CHAPITRE 6 : Prospective budgétaire

6-A - Les orientations en matière de dépenses d'investissement pour 2026 y compris les Restes à réaliser (RAR) 2025

Les projets engagés aujourd'hui dessineront durablement notre Ville demain. En cela, **les chantiers d'envergure et structurants, aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux forts, sont initiés avec une vision optimiste résolument tournée vers l'avenir, l'Humain et le Vivant.**

Les capacités financières de la collectivité et ses perspectives d'évolution, conditionnées en partie par les politiques nationales (qui peuvent évoluer en cours de mandat) et l'instabilité économique générale liée à la crise énergétique, **seront intégrées et appréhendées avec pragmatisme avant tout engagement financier lourd.**

Les collectivités locales, dont les communes, sont des acteurs économiques puissants. En s'engageant à maintenir ses projets structurants et à miser sur la commande publique, Sainte-Savine participera aussi à la reprise économique nationale et locale.

Certains besoins en investissements sont lourds, et s'imposent à tous (la mise à niveau et conformité de nos bâtiments, la mise en sécurité d'ouvrages, les désordres inhérents à tous chantiers d'envergure, l'entretien et la mise aux normes de l'espace public, l'équipement en matériels des Services...).

Chaque année, les rapports et les débats d'orientations budgétaires, tout comme les travaux communs (au sein des commissions ou groupes de travail), permettront de réévaluer collectivement les projets et les perspectives de financement afin qu'ils soient toujours de nature à satisfaire le besoin du territoire. Il conviendra aussi de trouver le juste équilibre entre la volonté et la nécessité d'engager la dépense publique et l'inertie budgétaire.

2026		
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	936 274,00	Voirie, réseaux, ouvrages d'art 212 156 € Espace public 260 868 € Végétalisation cimetière Transition écologique 8 700 € Place Reichenbach 40 000 € Moyens généraux 95 000 € OPAH 25 000 € Foncier 30 000 € Investissements annuels 264 550 €
PATRIMOINE BATI	732 675,00	Bâtiments scolaires 190 000 € Performance énergétique Clés électroniques 17 000 € Ateliers municipaux 48 000 € Grand Salon 61 195 € Chaufferie biomasse 32 000 € Bâtiments divers 6 380 € Investissements annuels 378 100 €
ADMINISTRATION GENERALE	241 340,00	Informatique 160 840 € Ressources – Prévention 5 500 € Communication 10 000 € Moyens généraux 41 000 € Administration générale 24 000 €
CULTURE	28 013,00	Médiathèque 263 € Programmation culturelle 6 750 € Ecole de musique 21 000 €
ANIMATION VIE LOCALE	102 000,00	Budget participatif 15 000 € Equipements sportifs - animation 25 000 € Bâtiments associations 45 000 € Investissements annuels 17 000 €
SECURITE	47 415,00	PCS 30 000 € Equipements 17 415 €
ACTIONS EDUCATIVES	61 061,00	Petite enfance 16 657 € Scolaire 6 204 € Périscolaire 8 150 € Extrascolaire 2 950 € Restauration 27 100 €
AUTORISATION DE PROGRAMMES - CREDITS DE PAIEMENTS	3 802 448,00	Crèche 35 000 € Aubrac 64 000 € Maison des Viennes 139 000 € Guingouin 65 000 € Noue Lutel 450 000 € ADAP 30 000 € Eglise 58 581 € Médiathèque 1 000 000 € Police 353 864 € Hotel de ville 40 000 € Art Déco 34 015 € Piscine 1 190 158 € Rue Parmentier 342 830 €
Solde RAR 2025	474 267,00	
Total DI hors dette	6 425 493,00	

6-B - Les orientations en matière de recettes d'investissement pour 2026

RECETTES D'INVESTISSEMENT – Hors emprunt		2026
FCTVA		845 239
TLE / TA		40 000
Autres dotations		0
Total compte 10		885 239
Subventions et fonds de concours		2 446 272
Amendes		40 000
Total compte 13 et fonds de concours		2 486 272
Produit des cessions		1 393 000
Total RI diverses		1 393 000
Total RI hors emprunt		4 764 511

Les études réalisées courant 2022 et poursuivies en 2023 et 2024 ont permis le démarrage des travaux de plusieurs autorisations de programme correspondant aux opérations phares : transformation de la friche des anciens bassins en tiers-lieu inclusif et solidaire, la requalification du poste de police municipale, la requalification extension de la médiathèque, les travaux à la Noue Lutel pour les terrains de football synthétiques.

Un important travail a été effectué pour solliciter les soutiens financiers de nos partenaires Etat, Région, Département, Troyes champagne Métropole notamment.

Les subventions acquises sur la période 2020 à fin 2025 s'élèvent à 8 123 177 €. Une aide régionale de 58 679 € pour le projet de renaturation aire urbaine a été notifiée le 05.02. 2026 (divers travaux 2025 y compris la partie renaturation de l'opération Parmentier). Soit un total de **8 181 856 €**.

Pour mémoire, les subventions encaissées sur la période sont de 3 246 798 €

Des subventions complémentaires sont en cours de dépôt et / ou d'instruction pour un total de 655 737 €. Elles se rapportent aux fonds de concours de Troyes Champagne Métropole accordés sur marchés publics notifiés.

Des aides régionales au titre du dispositif Climaxion sont également déposées et en cours d'instruction pour un montant de 130 000 €.

Les subventions en cours de prospective et négociation avec les partenaires pour les opérations de travaux inscrites, dans les années à venir, au Plan pluriannuel d'investissement se portent à **2 536 818 €**.

Pour 2026, le solde du besoin de financement est assuré au moyen un emprunt à hauteur de 1 763 000 € (contractés fin 2025 et encaissés sur l'exercice 2026) et des produits de cession à hauteur de 1 393 000 € correspondant à la vente du domaine de Montceaux-lès-Vaudes, la vente de terrains le long de la RD 660 au profit de l'entreprise SAVIEL, la cession de l'emprise foncière au 5 chemin du parc au bénéfice de Mon Logis et enfin des locaux du CCAS. L'épargne nette prévisionnelle pour 2026 remonte à 1 186 869 €.

Par ailleurs, la Collectivité pourra si elle le souhaite, valoriser d'autres éléments de son patrimoine, à l'instar de certaines salles communales, pour financer les investissements nouveaux. Cette démarche s'inscrit notamment dans le schéma directeur de rénovation, d'optimisation ou de mutation du patrimoine bâti communal, dont la cession fait partie.

6-C - Programmation pluriannuelle des investissements

Tenant compte des capacités financières de la collectivité et des perspectives de financement (emprunts / autofinancement) ou co-financements (subventions), **la Ville séquence, priorise ses projets, et les inscrit dans un plan pluriannuel d'investissements pour la période 2026-2031.**

Cette programmation va intégrer des opérations d'équipement phares ainsi que des investissements récurrents pour la mise à niveau et la mise en conformité de la voirie, de son patrimoine bâti et pour le renouvellement de ses équipements, tels que la rénovation et l'entretien des écoles, l'extension de la médiathèque, l'amélioration du cadre de vie, l'entretien du patrimoine bâti, le déploiement de la vidéoprotection...

L'application de ce programme d'équipement se fera en incluant des critères environnementaux et écologiques (matériaux durables, compostes, éclairages LED...) dans la gestion et l'aménagement de l'espace public (espaces paysagers, abords des habitats collectifs...)

La commune poursuit le pilotage des charges d'investissement à venir par l'intermédiaire de la technique des autorisations de programme et crédits de paiements. Cette méthode est destinée à permettre un suivi plus performant des programmes tout en garantissant une parfaite transparence de gestion pour tous, le Conseil municipal et la population.

Cet effort de planification préalable des programmes d'investissement doit permettre à la Collectivité de tendre vers plus de performance de gestion à plusieurs niveaux :

- Dégager les plans de financement prévisionnels des différents programmes d'investissement préalablement à leur budgétisation effective compte-tenu des délais de présentation des dossiers de demandes de subventions,
- Intégrer les délais d'études et de procédures pour une budgétisation sur chaque exercice plus en adéquation avec les capacités réelles de mobilisation des crédits,
- Envisager le phasage des opérations d'investissement récurrentes et de mise à niveau des installations dans une perspective de moyen et long terme correspondant à une démarche de lissage pertinente de ces charges pour assurer à la Commune un développement optimal.

Une fois le programme d'investissement établi, la faisabilité financière du calendrier projeté peut être exposée et débattue.

6-D - Données prospectives d'investissement pour la période 2026-2031

La période retenue pour la simulation prospective s'étend sur 6 années. La projection sur 6 ans permet la programmation tenable des projets d'investissement lourds et des charges de mise à niveau de la voirie et de réhabilitation du patrimoine bâti constituant des dépenses obligatoires pour la Collectivité.

Données prospectives d'investissement en dépenses pour la période 2026-2031

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AUTORISATION DE PROGRAMMES - CREDITS DE PAIEMENTS	3 802 432	4 470 649	4 192 117	1 830 676	1 665 583	2 525 416
MEDIATHEQUE	1 000 000	1 464 707	627 732			
EGLISE	58 581					
HOTEL DE VILLE	40 000	30 359	136 616	136 616		
VOIRIE RUE PARMENTIER	342 830					
POSTE POLICE MUNICIPALE	353 864					
ADAP	30 000	35 425	35 425			
NOUE LUTEL	450 000		613 384	613 384		
TIERS LIEU PISCINE	1 190 158	908 959	227 240			
REQUALIFICATION AUBRAC + MATERNELLE MAISON DES VIENNES	203 000	927 131	1 520 904	1 080 676	933 083	1 866 166
GUINGOUIN	65 000	972 817	972 817			
REHABILITATION CRECHE DOLTO	35 000	73 250			732 500	659 250
ART DECO - projecteurs LEDS	34 000	58 000	58 000			
INVESTISSEMENTS ANNUELS DES SERVICES	2 623 061	2 579 554	2 092 063	1 809 869	1 997 645	1 294 808
Total DI hors dette	6 425 493	7 050 203	6 284 180	3 640 546	3 663 228	3 820 224

Données prospectives d'investissement en recettes pour la période 2026-2031

RECETTES D'INVESTISSEMENT – Hors emprunt	2026	2027	2028	2029	2030	2031
FCTVA	845 239	790 528	867 387	773 143	447 896	450 687
TLE / TA	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Autres dotations	0	0	0	0	0	0
Total compte 10	885 239	830 528	907 387	813 143	487 896	490 687
Subventions et fonds de concours	2 446 272	1 627 474	1 343 403	593 640	1 008 066	1 256 988
Amendes	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Total compte 13 et fonds de concours	2 486 272	1 667 474	1 383 403	633 640	1 048 066	1 296 988
Produit des cessions	1 393 000	245 000	0	0	0	0
Total RI diverses	1 393 000	245 000	0	0	0	0
Total RI hors emprunt	4 764 511	2 743 002	2 290 790	1 446 783	1 535 962	1 787 675

Ce scénario démontre, que même avec le maintien des taux de fiscalité locaux, et des projections de subventions atteignables, le recours à l'autofinancement combiné à l'emprunt resterait possible pour conduire ces projets.

La poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement qui ont progressé ces dernières années plus rapidement que les produits de fonctionnement est l'enjeu majeur pour viser des objectifs d'épargne nette et d'autofinancement confortable pour les années à venir pour conserver une capacité d'action plus sereine.

Hypothèses de couvertures du Plan d'investissement 2026-2031

Il est proposé la présentation de plusieurs hypothèses de trajectoire d'investissement pour éclairer le Conseil Municipal sur les possibilités qui s'offrent à la collectivité indépendamment de la nature des projets d'équipements qui pourraient être retenus dans les années à venir.

Une première hypothèse intégrant la poursuite des autorisations de programme votées et orientations d'ores et déjà engagées ou étudiées.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ev° taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	7 117 199	7 279 390	7 477 354	7 681 008	7 890 632	8 107 002
Autres impôts et taxes	1 617 756	1 615 062	1 615 068	1 615 070	1 615 077	1 615 083
Dotations et participations	3 482 171	3 500 308	3 534 161	3 568 504	3 602 232	3 637 237
Autres produits fonctionnement courant	920 510	935 244	950 242	965 511	981 055	996 878
Produits exceptionnels larges	15 190	15 190	15 190	15 190	15 190	15 190
Produits de fonctionnement	13 152 827	13 345 194	13 592 015	13 845 283	14 104 185	14 371 390
Ev° nominale charges fonctionnement courai	3,1%	2,7%	2,7%	2,2%	2,2%	2,2%
Charges fonctionnement courant strictes	11 455 904	11 769 615	12 088 691	12 348 839	12 615 137	12 888 094
Atténuations de produits	11 000	11 198	11 400	11 605	11 814	12 026
Charges exceptionnelles larges	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000
Annuité de dette	470 054	298 337	270 168	416 725	495 029	564 671
Charges de fonctionnement larges	11 965 958	12 108 150	12 399 258	12 806 169	13 150 979	13 493 792
Epargne nette	1 186 869	1 237 044	1 192 757	1 039 114	953 206	877 599
Recettes investissement hors emprunt	4 669 938	2 772 295	2 344 999	1 457 855	1 535 962	1 787 675
Dépenses investissement hors capital	6 125 493	7 260 203	6 374 180	3 640 546	3 663 228	3 820 224
Dépenses investissement hors dette	6 125 493	7 260 203	6 374 180	3 640 546	3 663 228	3 820 224
Emprunt	1 763 208	2 700 864	2 836 424	1 143 576	1 174 061	1 154 951
Variation résultat global de clôture choisie	1 494 521	- 550 000	0	0	0	0
Résultat global de clôture	2 314 516	1 764 516	1 764 516	1 764 516	1 764 516	1 764 516
Variables de pilotage	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours corrigé au 31.12	1 832 710	4 277 884	6 938 917	7 818 978	8 685 339	9 479 025
Dotation forfaitaire [Var°]	- 17 457	- 12 834	- 10 901	- 13 618	- 17 360	- 20 358
Ep brute	1 601 223	1 492 734	1 368 148	1 302 628	1 260 905	1 238 864
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	1,1	2,9	5,1	6,0	6,9	7,7
Ep gestion	1 656 923	1 535 381	1 462 925	1 455 839	1 448 234	1 442 270
RPI : indice	1,5	2,2	2,3	2,3	3,0	2,8
Ch fct courant [Evol° nominale]	2,8%	2,7%	2,7%	2,2%	2,2%	2,2%
Prod fct courant [Evol° nominale]	-3,0%	1,5%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
EBC	1 670 733	1 549 191	1 476 735	1 469 649	1 462 044	1 456 080
Résultat global de clôture / Dépenses réelles	46,7	33,3	34,3	39,2	38,3	37,2

Les hypothèses ci-dessus intègrent :

- un emprunt de 1 763 208 € encaissé en 2026 puis de 2 700 864 € en 2027, 2 836 424 en 2028, 1 143 576 € en 2029, 1 174 061 € en 2030 et 1 154 951 € en 2031 qui resteront à ajuster en fonction des co-financements qui pourront être obtenus sur les opérations futures.

L'annuité de la dette serait relativement stable entre **271 000 à 564 000 €** sur la période de prospective avec un ralentissement en 2027 et 2028. Elle correspondra alors à 52 € par habitant et passe en deçà de la moyenne de la strate qui s'établit actuellement à 105 € par habitant en 2024.

- aucune mobilisation de l'autofinancement pour 2026 préservant la collectivité d'un besoin de trésorerie pour pallier le décalage entre les dépenses d'équipement et le versement des subventions sur factures acquittées.

L'excédent global de clôture de l'exercice est important en début de période d'analyse en raison du faible niveau d'exécution budgétaire des exercices antérieurs ; il était en effet de :

- 6.981.366 € pour l'exercice 2021,
- 5 858 133 € en 2022,
- **819 995 € en 2025** (avant encaissement des emprunts contractés fin 2025)
- 4 168 775 pour 2023,
- 3 168 557 € en 2024,

Des marges d'investissement confortables sont disponibles pour financer le plan pluriannuel d'investissement. L'EGC reste très satisfaisant à **1 764 516 €** entre 2026 et 2031.

Une prospective alternative ne retenant que les projets structurants dont la mise en œuvre et déjà engagés ou qui s'imposent à la collectivité à l'instar de la requalification des écoles et de la mise à niveau de la voirie et des bâtiments publics.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ev° taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	7 117 199	7 279 390	7 477 354	7 681 008	7 890 632	8 107 002
Autres impôts et taxes	1 617 756	1 615 062	1 615 068	1 615 070	1 615 077	1 615 083
Dotations et participations	3 482 171	3 500 308	3 534 161	3 568 504	3 602 232	3 637 237
Autres produits fonctionnement courant	920 510	935 244	950 242	965 511	981 055	996 878
Produits exceptionnels larges	15 190	15 190	15 190	15 190	15 190	15 190
Produits de fonctionnement	13 152 827	13 345 194	13 592 015	13 845 283	14 104 185	14 371 390
Ev° nominale charges fonctionnement courai	3,1%	2,7%	2,7%	2,2%	2,2%	2,2%
Charges fonctionnement courant strictes	11 455 904	11 769 615	12 088 691	12 348 839	12 615 137	12 888 094
Atténuations de produits	11 000	11 198	11 400	11 605	11 814	12 026
Charges exceptionnelles larges	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000	29 000
Annuité de dette	470 054	298 337	185 312	274 155	290 432	331 281
Charges de fonctionnement larges	11 965 958	12 108 150	12 314 403	12 663 599	12 946 382	13 260 402
Epargne nette	1 186 869	1 237 044	1 277 612	1 181 683	1 157 802	1 110 989
Recettes investissement hors emprunt	4 669 938	2 707 339	2 032 867	1 124 484	779 672	1 172 305
Dépenses investissement hors capital	5 597 520	6 104 800	5 046 134	2 568 187	2 640 728	3 070 974
Dépenses investissement hors dette	5 597 520	6 104 800	5 046 134	2 568 187	2 640 728	3 070 974
Emprunt	1 763 208	1 082 444	1 735 655	262 020	703 254	787 681
Variation résultat global de clôture choisie	2 022 494	-1 077 973	0	0	0	0
Résultat global de clôture	2 842 489	1 764 516	1 764 516	1 764 516	1 764 516	1 764 516

Variables de pilotage	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Encours corrigé au 31.12	1 832 710	2 659 464	4 268 978	4 351 314	4 863 716	5 429 332
Dotation forfaitaire [Var°]	- 17 457	- 12 834	- 10 901	- 13 618	- 17 360	- 20 358
Ep brute	1 601 223	1 492 734	1 403 754	1 361 367	1 348 654	1 333 053
Encours corrigé 31.12 / Ep brute	1,1	1,8	3,0	3,2	3,6	4,1
Ep gestion	1 656 923	1 535 381	1 462 925	1 455 839	1 448 234	1 442 270
RPI : indice	1,5	2,3	2,6	2,8	4,3	4,0
Ch fct courant [Evol° nominale]	2,8%	2,7%	2,7%	2,2%	2,2%	2,2%
Prod fct courant [Evol° nominale]	-3,0%	1,5%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%
EBC	1 670 733	1 549 191	1 476 735	1 469 649	1 462 044	1 456 080
Résultat global de clôture / Dépenses réelle:	59,1	35,4	37,1	42,3	41,3	39,4

Les hypothèses ci-dessus intègrent :

- un emprunt de 1 763 208 € encaissé en 2026 puis de 1 082 444 € en 2027, 1 735 655 € en 2028, 262 020 € en 2029, 703 254 € en 2030 et 787 681 € en 2031 qui resteront à ajuster en fonction des co-financements qui pourront être obtenus sur les opérations futures.

L'annuité de la dette après 2026 serait relativement stable entre **185 000 € à 331 000 €** sur la période de prospective. Elle correspondra alors à 31 € par habitant et passe en deçà de la moyenne de la strate qui s'établit actuellement à 105 € par habitant en 2024.

- aucune mobilisation de l'autofinancement pour 2026 préservant la collectivité d'un besoin de trésorerie pour pallier le décalage entre les dépenses d'équipement et le versement des subventions sur factures acquittées.

L'excédent global de clôture de l'exercice est important en début de période d'analyse en raison du faible niveau d'exécution budgétaire des exercices antérieurs ; il était en effet de :

- 6.981.366 € pour l'exercice 2021,
- 5 858 133 € en 2022,
- **819 995 € en 2025** (avant encaissement des emprunts contractés fin 2025)
- 4 168 775 pour 2023,
- 3 168 557 € en 2024,

Des marges d'investissement confortables sont disponibles pour financer le plan pluriannuel d'investissement. L'EGC reste très satisfaisant à **1 764 516 €** entre 2026 et 2031.